GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE	(A)									
AGRICULTURE 1	CULTU	RE						63		
AGRICULTURE 2		RE ET ELEVAG		i				64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTI			OCCUPATION	: A: ISOLE -	B: JUMELE -	C: EN RANGEE		0.5		
HABITATION 1	1 LOGE							65		
HABITATION 2		EMENTS						66		
HABITATION 3		EMENTS OGEM <b>E</b> NTS						67		
HABITATION 4		LOGEMENTS						68 69		
HABITATION 5 HABITATION 6		LOGEMENTS						70		
HABITATION 7		SEMENTS ET PL					•	70		
HABITATION 8			N - 4 À 9 CHAMBR	<u> </u>				- 71		
HABITATION 9		•	N - 10 CHAMBRES					73		
HABITATION 10		ATION COLLECT						74	-	
HABITATION 11		NS MOBILES						75		
HABITATION 12			 RES - 4 À 9 CHAMI	BRES				75.1		-
HABITATION 13			RES - 10 CHAMBR					75.2		
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES								10.2		
		ATION PROTEG	EE					94		
			- **	J PLUS OU DE 85 I	M, ON Brns			292		
	% DE L	OGEMENTS DE	3 CHAMBRES O	J PLUS OU DE 105	M' OU PLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERC	IALE (C)					-				
COMMERCE 1	D'ACC	OMMODATION						76		
COMMERCE 2	SERVI	CES ADMINISTR	RATIFS					77		
COMMERCE 3	HOTEL	LERIE						78		
COMMERCE 4	DETAIL	L ET SERVICES						79		
COMMERCE 5	RESTA	AURATION, DÉB	ITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEMEN	т		_	80		
COMMERCE 6	DE DE	TAIL AVEC NUIS	SANCES					81		
COMMERCE 7	DE GR	os						B2		
COMMERCE 8	STATIO	ONNEMENT						83	X .	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIE	LLE (I)									
INDUSTRIE 1	ASSOC	CIÉ AU COMME	RCE DE DETAIL					84		
INDUSTRIE 2	SANS	NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3	À NUIS	SANCE FAIBLE						86		
INDUSTRIE 4		SANCE FORTE						87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE										
PUBLIC 1		NTELE DE VOIS						88		
PUBLIC 2		NTELE DE QUA						89		
PUBLIC 3		NTELE LOCALE						90		
PUBLIC 4		NTELE DE REG	ION					. 91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATI	VE (R) DE LOI	ieine						00		
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2		NDS ESPACES						. 92		· · · · · · · —
NORMES SPÉCIALES	. 4 010	NADO COFACEO	· · · · - ·					93		
NORMES SI ECIALES	PROJE	ET D'ENSEMBLE	<u> </u>					166	3	
		STATIONNEME						332		
		DENTREPOSA				· — · — · — ·	-	338		
	% DE I	LA SUPERFICIE	DE TERRAIN PO	UR ENTREPOSAGI	· E			338		
SPECIFIQUEMENT EXCLUS:			**							
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:										
NOTES: 292										
Normes 1	53	153	168	168	168	168	158	161	185	184
		Hauteur ninimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée	1.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément
			avant	amere	atoraic	cours			70	%
						latérales				
						t				
GÉNÉRALES								•		
PARTICULIÈRES		<u> </u>								
Normes	54		54		54					
de lotissement	argeur du l	ot	Profondeur du	lot Si	uperficie du lot					
CÍNÉRALIS										
PARTICULIÈRES										
Normes	·	159 - <b>1</b> 60	<del></del>	<b>-</b>	16	3			157	<del></del> 1
	Supe	erficie maxin	.هاني		R.P Tini			Loder	ints all nectare	
de densité Adr	nın, et servi		ente au détail	Admin.	et service	Vente au dét	ail	Nombre minimal		e mallimal
GÉNERALES					6,60	6,60		58,5		
						3,00		9-,9		
PARTICULIÈRES										
				_	_					

AIRES: CVR2. CVR3

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE 63 AGRICULTURE 2 CULTURE ET ELEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE HABITATION 1 LOGEMENT 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 4 A 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 4 9 A 12 LOGEMENTS 69 HABITATION 5 13 À 36 LOGEMENTS 70 HABITATION 6 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 HABITATION 7 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72 HABITATION 8 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 9 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 10 75 HABITATION 11 MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES HABITATION 12 75 1 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS HARITATION 13 75 2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTEGEE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.\* OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) D'ACCOMMODATION 76 COMMERCE 1 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 2 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 3 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 4 79 RESTAURATION, DEBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 DE GROS 82 COMMERCE 8 STATIONNEMENT 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 INDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIBLE 86 INDUSTRIE 4 À NUISANCE FORTE 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 PUBLIC 2 À CLIENTÈLE DE QUARTIER 89 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE À CLIENTÈLE DE RÉGION PUBLIC 4 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCREATION 1 DE LOISIRS 92 RÉCRÉATION 2 À GRANDS ESPACES NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 452 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur 1.0.5 R.P.T Aire libre Aire agrément maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales **GÉNÉRALES** 15 20 0.25 1,50 10 PARTICULIÈRES **Normes** 54 54 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement GÉNÉRALES **PARTICULIÈRES** Normes 159 - 160 163 167 R P.T max Superiore maximale de densité Admin, et service Vente au detail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 4400 2.75 22.5 **PARTICULIÈRES** 

AIRES: RS-1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)

GROUPE DUTIES ATION AG										
AGRICULTURE 1		CULTURE						63		
AGRICULTURE 2		CULTURE ET ELEVAC						64		
GROUPE D'UTILISATION RÉ			D'OCCUPATION	: A: ISOLE -	B: JUMELE -	C: EN RANGEE				
HABITATION 1		LOGEMENT						65		
HABITATION 2	2	LOGEMENTS						66		
HABITATION 3	3	LOGEMENTS						67		
HABITATION 4	4	A 8 LOGEMENTS						68		
HABITATION 5	9	À 12 LOGEMENTS						69		-
HABITATION 6	1	3 Á 36 LOGEMENTS						70		
HABITATION 7		37 LOGEMENTS ET P						71		•
•		MAISONS DE PENSIC								
HABITATION 8								. 72		
HABITATION 9		MAISONS DE PENSIO		ET PLUS				73		
HABITATION 10		HABITATION COLLEC	TIVE					74		
HABITATION 11	N	MAISONS MOBILES						75		
HABITATION 12	N	MAISONS DE CHAMB	RES - 4 À 9 CHAME	BRES				75.1	1	
HABITATION 13	N	MAISONS DE CHAMB	RES - 10 CHAMBR	ES ET PLUS				75 2	2	
NORMES SPÉCIALES APPLI	CABLES AUX L	OGEMENTS								
	+	HABITATION PROTEC	GEE					94		
	9,	& DE LOGEMENTS D	E 2 CHAMBRES OL	U PLUS OU DE 85	M.' OU PLUS			292		
		% DE LOGEMENTS D				•		292		
CROURE BUILTILIES TION CO			E 3 CHAMBRES OF	0 7 E00 OO DE 10	JIM. OUFLOS			292		÷
GROUPE D'UTILISATION CO										
COMMERCE 1		D'ACCOMMODATION						76		
COMMERCE 2		SERVICES ADMINIST	RATIFS		· · - · ·			77		
COMMERCE 3	H	HÔTELLERIE						78		
COMMERCE 4	ם	DÉTAIL ET SERVICES	5					79		
COMMERCE 5	F	RESTAURATION, DÉ	BITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEMEN	ıT	_		80		_
COMMERCE 6	C	DE DETAIL AVEC NUI	ISANCES					81		-
COMMERCE 7		DE GROS		- · · · · ·				82		
COMMERCE 8		STATIONNEMENT				* * * * * *		83		
GROUPE D'UTILISATION IN								03	^	
		'' ASSOCIÉ AU COMME	DOE DE DETAIL					0.4		
INDUSTRIE 1			RCE DE DETAIL					84		
INDUSTRIE 2		SANS NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3	<i>A</i>	A NUISANCE FAIBLE				•		86		
INDUSTRIE 4	į	À NUISANCE FORTE			-			87		
GROUPE D'UTILISATION PE	BLIQUE (P)									
PUBLIC 1	Ā	À CLIENTÈLE DE VOI	ISINAGE					. 88	X	
PUBLIC 2	,	A CLIENTÈLE DE QUA	ARTIER					89	X	
PUBLIC 3	Ä	À CLIENTÈLE LOCAL	E			•		90	X	
PUBLIC 4		À CLIENTÈLE DE RÉG	GION					91		
GROUPE D'UTILISATION RÉ								31		
		,								
	,	DE LOISIRS						02	· Y	
RÉCRÉATION 1		DE LOISIRS								
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2		DE LOISIRS À GRANDS ESPACES	<u> </u>							
RÉCRÉATION 1	į	À GRANDS ESPACES	-					93	<b>,</b>	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2	į	À GRANDS ESPACES PROJET D'ENSE <b>MB</b> L	E				·-···	93	6	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2	į	À GRANDS ESPACES	E				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	93	6	 
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2	; !	À GRANDS ESPACES PROJET D'ENSE <b>MB</b> L	E ENT COUVERT					93	6 2	 
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2	,	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  B DE STATIONNEME	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	<u></u>			93 166 333	6 2 8	  
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	,	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	<u></u>			93 166 33: 33	6 2 8	 
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	:	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG				93 166 33: 33	6 2 8	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	:	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	:E			93 166 33: 33	6 2 8	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	:	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	:E			93 166 33: 33	6 2 8	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:	:	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	;E			93 166 33: 33	6 2 8	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	:	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  36 DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOSAG	168		158	93 166 33: 33	6 2 8	184
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:	179	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL	168	168			93 166 33: 33:	185	
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:		À GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL L DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA S DE LA SUPERFICIE	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL			168 Largeur combinée	158 I.O.S	93 166 33: 33:	6 2 8 8	184 Aire agrément
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  NORMES	179 153 Hauteur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours		93 166 33: 33:	185 Aire libre	Aire
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  NORMES	179 153 Hauteur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée		93 166 33: 33:	185 Aire libre	Aire agrément
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation	179 153 Hauteur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours		93 166 33: 33:	185 Aire libre	Aire agrément
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  NORMES	179 153 Hauteur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours		93 166 33: 33:	185 Aire libre	Aire agrément
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LO DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA S DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge avant	168 Marge	168 Marge latérale	Largeur combinée cours	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES:  NORMES  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL LOE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153  Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈPES	179 153 Hauteur maximale	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153 Hauteur minimale	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POU  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33: 334 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES NORMES DE LOTISSEMENT	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	93 166 33; 33; 33; 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈPES	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de densité	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICIE  153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	93 166 33; 33; 33; 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES NORMES DE LOTISSEMENT	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NOTES:  Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de densité	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T  3,00	185 Aire libre %	Aire agrément % 20
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de densité	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T  3,00	185 Aire libre %	Aire agrément % 20
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité GÉNÉRALES	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T  3,00	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  NORMES de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  NORMES de densité GÉNÉRALES	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T  3,00	185 Aire libre %	Aire agrément %
RÉCRÉATION 1 RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: NORMES d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES	179  153  Hauteur maximale  20  54  Largeur	A GRANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBL  DE STATIONNEME  TYPE D'ENTREPOSA  DE LA SUPERFICIE  A SUPERFICIE  T 59 - 160  Superficie maxir  service V	ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN POL  168 Marge avant  54 Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	0,50	161 R.P.T  3,00	185 Aire libre %	Aire agrément % 20

OROUGE BUILTING ATION AGRIC	O. F. (A)									
GROUPE D'UTILISATION AGRIC AGRICULTURE 1	OLE (A)	JRE						63		
AGRICULTURE 2	CULTU	IRE ET ÉLEVAGE						64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSID	ENTIELLE (H)	CLASSES D'O	OCCUPATIO	N: A: ISOLÉ -	B: JUMELĖ -	C: EN RANGÉE				
HABITATION 1	1 LOGE	EMENT						65		
HABITATION 2	2 LOGE	EMENTS						66		
HABITATION 3	3 LOGE	EMENTS						67		
HABITATION 4	4 A 8 L	OGEMENTS						68		
HABITATION 5	9 Å 12	LOGEMENTS						69		
HABITATI <b>O</b> N 6		6 LOGEMENTS						70		
HABITATION 7		GEMENTS ET PLU						71		
HABITATION 8		NS DE PENSION						72		
HABITATION 9		ONS DE PENSION		S ET PLUS				73		
HABITATION 10		ATION COLLECTIV	VE.					74		
HABITATION 11		ONS MOBILES	 	IDDE C				75		
HABITATION 12		ONS DE CHAMBRE						75.1		
HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICA		ONS DE CHAMBRE	S - TO CHANIBI	(ES ET PLOS				75 2		÷
NORMES SPECIALES AFFLICA		ATION PROTÉGE	E					94		
				OU PLUS OU DE 85	M 7 OU PLUS			292		
				OU PLUS OU DE 105				292		
GROUPE D'UTILISATION COMM								202		
COMMERCE 1		OMMODATION						76		
COMMERCE 2	SERVI	ICES ADMINISTRA	ATIFS					77	•	
COMMERCE 3	ноты	LLERIE						78	-	
COMMERCE 4	DETAI	IL ET SERVICES						79		
COMMERCE 5	RESTA	AURATION, DÉBIT	S D'ALCOOL E	T DIVERTISSEMEN	T			. 80		
COMMERCE 6	DE DE	TAIL AVEC NUISA	ANCES					81		
COMMERCE 7	DE GR	≀os						. 82		
COMMERCE 8	STATI	ONNEMENT						. 83		
GROUPE D'UTILISATION INDUS	STRIELLE (I)									
INDUSTRIE 1		CIE AU COMMERC	CE DE DÉTAIL					84		
INDUSTRIE 2		NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3		SANCE FAIBLE		-				86		
INDUSTRIE 4		SANCE FORTE						87		
GROUPE D'UTILISATION PUBL	, ,	ENTELE DE VOISII	NACE					88		
PUBLIC 1 PUBLIC 2		ENTÈLE DE QUAR				<u></u>		89		
PUBLIC 3	-	ENTELE LOCALE						90		
PUBLIC 4		ENTELE DE RÉGIO	 ON				-	91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCR								37		
RÉCRÉATION 1		DISIRS						92		
RÉCRÉATION 2	À GRA	ANDS ESPACES					:	93		
NORMES SPÉCIALES										<del></del>
	PROJ	ET D'ENSEMBLE						166		
	% DE	STATIONNEMENT	T COUVERT_					<b>3</b> 32		
	TYPE	D'ENTREPOSAGE	E PERMIS					338		
	% DE	LA SUPERFICI <b>E</b> C	DE TERRAIN PO	DUR ENTREPOSAG	E			338		
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 10	30 223		•		••					
	30. 223									
NOTES:										
Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur	Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0,8	R.P.T	Aire libre	Aire
		minimale	avant	arrière	latérale	combinée			%	agrément
						cours				%
						latérales				
GÉNÉRALES				1		4		1		•
GENERALES										
PARTICULIÈRES										
Normes	5.4		E 4	<u> </u>	54					
	54 Largeur du l	lot P	54 'rofondeur d	u lot S	54 uperficie du lo	,				
de lotissement	20.900. 00		1010110001	, ,						
GÉNÉRALES		<u> </u>					•			
PARTICULIÈRES		_								
						·				
Normes	C	159 - 160 erficie maxima	ale		16				167	,
de densité	Admin. et serv	erficie maxima	ale nte au détai	L Δdmin	R.P.T.m et service	iaximai Vente au di	étail	Logemer Nombre minimal	its à l'hectaie Nombre	e maximal
CÉNÉRALES									HOITION	———
GÉNÉRALES	220		220		1,10	1,10		22,5		
PARTICULIÈRES										

AIRES: RE-4

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELI HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AI  GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	CULTURE CULTURE ET ELEVAC  E (H) CLASSES 1 LOGEMENT 2 LOGEMENTS 3 LOGEMENTS 4 A 8 LOGEMENTS 9 À 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB	LUS IN - 4 A 9 CHAMBE IN - 10 CHAMBRES TIVE RES - 4 A 9 CHAM	KES	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE		63 64 65 66 67 68 69 70		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELL HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AU  GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	E (H) CLASSES I 1 LOGEMENT 2 LOGEMENTS 3 LOGEMENTS 4 A 8 LOGEMENTS 9 A 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS DE CHAMB	LUS IN - 4 A 9 CHAMBE IN - 10 CHAMBRES TIVE RES - 4 A 9 CHAM	KES	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE		65 66 67 68 69 70		
HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND ARROWS SPÉCIALES APPLICABLES	1 LOGEMENT 2 LOGEMENTS 3 LOGEMENTS 4 A 8 LOGEMENTS 9 À 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB	LUS IN - 4 A 9 CHAMBF IN - 10 CHAMBRES TIVE RES - 4 À 9 CHAM	KES	B: JUMELE -	C: EN RANGEE		66 67 68 69 70		
HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND ARROWS SPÉCIALES APPLICABLES AND ARROWS COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 1	2 LOGEMENTS 3 LOGEMENTS 4 A 8 LOGEMENTS 9 À 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM					66 67 68 69 70		
HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND	3 LOGEMENTS 4 A 8 LOGEMENTS 9 À 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTECT	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM					67 68 69 70		
HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND	4 A 8 LOGEMENTS 9 À 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTECT	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM					68 69 70		
HABITATION 5 HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND AP	9 A 12 LOGEMENTS 13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM					69 70		
HABITATION 6 HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	13 A 36 LOGEMENTS 37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM					70		
HABITATION 7 HABITATION 8 HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND	37 LOGEMENTS ET P MAISONS DE PENSIC MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM							
HABITATION B HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	MAISONS DE PENSIC MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	IN - 4 A 9 CHAMBRES TIVE  RES - 4 Å 9 CHAM							
HABITATION 9 HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND APPLICAB	MAISONS DE PENSIC HABITATION COLLEC MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	N - 10 CHAMBRES TIVE RES - 4 Å 9 CHAM					. 71		
HABITATION 10 HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AND APPLI	MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB IX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	TIVE RES - 4 Å 9 CHAM	SET PLUS				72		
HABITATION 11 HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AN GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	MAISONS MOBILES MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB JX LOGEMENTS HABITATION PROTEC	RES - 4 À 9 CHAM					. 73		
HABITATION 12 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AN GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	MAISONS DE CHAMB MAISONS DE CHAMB UX LOGEMENTS HABITATION PROTEC						74		
HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AN GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	MAISONS DE CHAMB UX LOGEMENTS HABITATION PROTEC				-: •		75		
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AN GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	X LOGEMENTS HABITATION PROTEC	RES - 10 CHAMBE	BRES				75.1		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIAL COMMERCE 1 COMMERCE 2	HABITATION PROTEC		ES ET PLUS				75 2	<u>F</u>	
COMMERCE 1 COMMERCE 2									
COMMERCE 1 COMMERCE 2	% DE LOGEMENTS D	SEE .					94		
COMMERCE 1 COMMERCE 2		E 2 CHAMBRES O	U PLUS OU DE 85	M. OU PLUS			292	:	
COMMERCE 1 COMMERCE 2	% DE LOGEMENTS D	E 3 CHAMBRES O	U PLUS OU DE 10	5 M.º OU PLUS			292		
COMMERCE 2	E (C)								
	D'ACCOMMODATION						76		
COMMEDICE	SERVICES ADMINIST	RATIFS					77		
COMMERCE 3	HÔTELLERIE						78		
COMMERCE 4	DETAIL ET SERVICES	···· ··- ··					79		•
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉ	BITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEMEN	(T			80		
COMMERCE 6	EIDETAL, AVEC NU						15		
COMMERCE 7	DE GROS		•				82		•
COMMERCE 8	STATIONNEMENT					-	83		
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELL							03		
INDUSTRIE 1	ASSOCIE AU COMME	PCE DE DÉTAIL					84		
	SANS NUISANCE	INOL DE DETAIL		-			85		
INDUSTRIE 2	À NUISANCE FAIBLE			÷					-
INDUSTRIE 3							86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE						87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (I									
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VO						88		
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QU						89		
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCAL						90		
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉ	GION					91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE	(R)								
RECREATION 1	DE LOISIRS						92	. X	
RÉCREATION 2	A GRANDS ESPACES	3					93		
NORMES SPÉCIALES									
	PROJET D'ENSEMBL	E		**			166	٤ .	
	% DE STATIONNEME	NT COUVERT		-			332	2	
	TYPE D'ENTREPOSA	GE PERMIS					338	3	
	% DE LA SUPERFICI	E DE TERRAIN PO	UR ENTREPOSAG	SE			338	3	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:			•		*				
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:						-			
NOTES:									
<b>N</b> 1	•								
Normes 153	153	168	168	168	168	15 <b>8</b>	161	1 <b>8</b> 5	184
d'implantation Hauter		Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0.5	R.P.T	Aire libre	Aire
maxima	le minimale	avant	arrière	latérale	combinée cours			%	agrément %
					latérales				76
					idici dico				
GÉNÉRALES			•		:				
GENERALES									
PARTICULIÈRES									
, ,IOOLICILLO									
Normes	54	54	_	54					
de lotissement Larg	eur du lot	Profondeur di	u lot S	Superficie du lot					
CÉNÉBA: ES									
GÉNÉR#CES					I				
					——				
PARTICULIÈRES									
		W	<b>4.</b>						ment L
Normes	159			10				167	
de densité	Superficie maxii		A -1 - 1	E F T .n		ail.	-	nts à l'hectare Nombre	
	et service V	ente au détail	Admin	, et service	Vente au dét	all	Nombre minimai	Nombre	e miaximal
Admin				6,60	6,60		<b>∵8,5</b>		
GÉNERALIS Admin					11				
Admin					-1				
Admin					.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				

AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2 GROUPE D'UTILISATION RÉSII HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6	DENTIELLE 1	CULTURE CULTURE ET ELEVAGE (H) CLASSES D'								
GROUPE D'UTILISATION RÉSI HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6	DENTIELLE 1							63		
HABITATION 1 HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6	1	(H) CLASSES D				2 2 22		64		
HABITATION 2 HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6			OCCUPATIO	N: A: ISOLE -	B: JUMELE -	C: EN RANGEE				
HABITATION 3 HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6	2	LOGEMENT						65	АВО	
HABITATION 4 HABITATION 5 HABITATION 6		2 LOGEMENTS						. 66	а в С	
HABITATION 5 HABITATION 6	. 3	3 LOGEMENTS						67	А В О	
HABITATION 6	4	4 Å 8 LOGEMENTS						68	A B (	,
	9	9 A 12 LOGEMENTS						69	а в С	
	1	13 À 36 LOGEMENTS						70	x	
HABITATION 7	3	37 LOGEMENTS ET PLU	JS					71	x	
HABITATION 8	1	MAISONS DE PENSION	- 4 A 9 CHAMB	RES				72		
HABITATION 9		MAISONS DE PENSION	- 10 CHAMBRE	S ET PLUS				73		
HABITATION 10		HABITATION COLLECT						74		
		MAISONS MOBILES	V-					75		
HABITATION 11										
HABITATION 12		MAISONS DE CHAMBRI						75 1		
HABITATION 13		MAISONS DE CHAMBR	ES 10 CHAMBI	RES ET PLUS	-			75.2	2	
NORMES SPÉCIALES APPLICA	ABLES AUX I	LOGEMENTS								
	H	HABITATION PROTÉGE	E.					94		
	ė	% DE LOGEMENTS DE	2 CHAMBRES (	OU PLUS OU DE 85 !	M.º OU PLUS			292	75	
	c	% DE LOGEMENTS DE	3 CHAMBRES (	OU PLUS OU DE 105	M.º OU PLUS		-	292	20	
GROUPE D'UTILISATION COM										
COMMERCE 1		D'ACCOMMODATION						76		
		SERVICES ADMINISTR		·-··						
COMMERCE 2			-1153					. 77		
COMMERCE 3		HÓTELLERIE						78		
COMMERCE 4	(	DÉTAIL ET SERVICES						79		
COMMERCE 5	F	RESTAURATION, DÉBI	TS D'ALCOOL E	T DIVERTISSEMEN	Ţ			80		
COMMERCE 6	ſ	DE DÉTAIL AVEC NUIS	ANCES					. 81		
COMMERCE 7	ı	DE GROS						82		
COMMERCE 8	,	STATIONNEMENT						83	x	
GROUPE D'UTILISATION INDU								33	^	
		(1) ASSOCIÉ AU COMM <b>E</b> R	CE DE DÉTAIL					84		
INDUSTRIE 1			CE DE DETAIL							
INDUSTRIE 2		SANS NUISANCE						. 85		
INDUSTRIE 3	,	A NUISANCE FAIBLE						. 86		
INDUSTRIE 4		A NUISANCE FORTE						87		
GROUPE D'UTILISATION PUB	ILIQUE (P)									
PUBLIC 1		À CLIENTÈLE DE VOIS	INAGE					88	X	
PUBLIC 2		À CLIENTELE DE QUAI	RTIER					89	X	
PUBLIC 3		À CLIENTÈLE LOCALE						90	X	
PUBLIC 4		À CLIENTÈLE DE RÉGI						91		***
GROUPE D'UTILISATION RÉC			Ÿ.					51	,	
		•						92		
RÉCRÉATION 1		DE LOISIRS								
RÉCRÉATION 2		À GRANDS ESPACES						93	3	
NORMES SPÉCIALES										
	:	PROJET D'ENSEMBLE						16	5	
		% DE STATIONNEMEN	IT COUVERT					33:	2	
		TYPE D'ENTREPOSAG	E PERMIS					331	8	
		% DE LA SUPERFICIE	DE TERRAIN PO	DUR ENTREPOSAGI	E			338	8	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:										
SPECIFICIENCIAL EXCEOS.	-									
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:										
NOTES: 52										•
NOTES: 52										
Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur	Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0.\$	R.P.T	Aire libre	Aire
a implantation	maximale	minimale	avant	arrière	latérale	combinée			%	agrément
						cours				%
						latérales				
GÉNÉRALES	13						0.50	4 50	40	20
Q-ITEINALLU	13						0.50	1.50	40	30
PARTICULIÈRES										
	54		54		54	I				
Normes	Largeu	ır du lot F	Profondeur d	iu lot Si	uperficie du lot	I				
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
de lotissement						I				
Normes de lotissement GÉNÉRALES										
de lotissement										
de lotissement GÉNÉRALES										
de lotissement GÉNÉRALES										
de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES		159 - 160			16	3		<del> </del>	167	
de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes		159 - 160 Superficie maxim	ale		16 R.P.T m		-	Logeme	167 ents a l'hectare	
de lotissement GÉNÉRALES	Admin. et	Superficie maxim	nale ente au détai	l Admin.	16 R.P.T m et service		tail No		ents a l'hectare	e m <b>a</b> ximal
de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	Admin. et	Superficie maxim service Ve		l Admin.	R.P.T m	aximal Vente au dé	tail No	mbre minimal	ents a l'hectare	
de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes		Superficie maxim service Ve		l Admin.	R.P.T m	aximal	tail No		ents a l'hectare	

AIRES: RS-2

GROUPE D'UTILISATION AGRI	COLE (A)									
AGRICULTURE 1		LTURE						63		
AGRICULTURE 2	CUL	LTURE ET ELEVAG	ĴΕ					64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSI			D'OCCUPATION:	. A: ISOLÉ -	B: JUMELĖ -	C: EN RANGÉE				
HABITATION 1		OGEMENT						65	вс	
HABITATION 2		OGEMENTS						66	АВС	
HABITATION 3		OGEMENTS						67	A B C	
HABITATION 4		8 LOGEMENTS						68	A B C	
HABITATION 5		12 LOGEMENTS						69	АВС	
HABITATION 6		A 36 LOGEMENTS						. 70	X	
HABITATION 7		LOGEMENTS ET PL		—			-	71	X	
HABITATION 8			ON - 4 À 9 CHAMBRE					72	X	
HABITATION 9			ON - 10 CHAMBRES E	ET PLUS				73	X	
HABITATION 10		BITATION COLLECT	JTIVE					74	X	
HABITATION 11	MAIS	ISONS MOBILES						75		
HABITATION 12			BRES - 4 A 9 CHAMBE					75 1	x	
HABITATION 13	MAF	JSONS DE CHAMB	BRES - 10 CHAMBRES	S ET PLUS				75 2		
NORMES SPÉCIALES APPLICA	ABLES AUX LOC	GEMENTS								
		BITATION PROTÉG	GÉE .					94		
			DE 2 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 85 '	M.º OU PLUS			292		
	% D	DE LOGEMENTS D	DE 3 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 105	5 M.º OU PLUS	-		292		
GROUPE D'UTILISATION COM	MERCIALE (C)	.)								
COMMERCE 1		CCOMMODATION	4					76	х	
COMMERCE 2		RVICES ADMINISTR					-	77	X	
COMMERCE 3		TELLERIE		·				',' _ 78	X	
COMMERCE 3		TAIL ET SERVICES	•					78 79	. X	.=
COMMERCE 4 COMMERCE 5			S BITS D'ALCOOL ET D	~~ FRTISSEMEN				79 80	. X	
COMMERCE 5 COMMERCE 6		DÉTAIL AVES NUIS	*	//VERTICES				. 80	^	
		GROS	SANUES					81 82		
COMMERCE 7									~	
GROUPE D'UTILISATION INDI		ATIONNEMENT						83	Х	
GROUPE D'UTILISATION INDU		ALLCOMM	THE DE DÉTAIL					84	v	
INDUSTRIE 1		SOCIE AU COMMEI	RCE DE DETAIL					84 85	Х	
INDUSTRIE 2		NS NUISANCE						85 86		-
INDUSTRIE 3	-	NUISANCE FAIBLE		· ·				86 87		
INDUSTRIE 4		NUISANCE FORTE		<del>-</del>				87	•	
GROUPE D'UTILISATION PUB		* = 55 VC						90		
PUBLIC 1		CLIENTÈLE DE VOIS						88	X	
PUBLIC 2		CLIENTÈLE DE QUA						89	X	
PUBLIC 3		CLIENTÈLE LOCALE						90	X	
PUBLIC 4		CLIENTÈLE DE RÈG	GION					91	, X	
GROUPE D'UTILISATION RÉC	٠,	=		/ William		****	•			
RÉCRÉATION 1		LOISIRS	-					92	x	
RÉCRÉATION 2	À G	GRANDS ESPACES	s		•	•		93		
NORMES SPÉCIALES										
		ROJET D'ENSEMBLE						166		
	% C	DE STATIONNEMEI	ENT COUVERT					332		
		PE D'ENTREPOSA						338	,	
		DE LA SUPERFICIF	IE DE TERRAIN POUF	R ENTREPOSAGE	.E			338		
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:		· ·- ·						*		
		- 000 f				· <del></del>				
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 2			,53 . 375					-		-
NOTES: 69, 291, 334, 389	3. 430. 431. 4?	37								
Normes	153		168	168	160	460	450	161	405	194
		153 Hauteur			168 Marge	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée	1.0.5	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément
	maximale	minimale	avant	arrière	latérale	combinée cours			%	agrément %
						cours latérales				/*
									٠	
GÉNÉRALES	22	11					1,00	6,00		10
							1,64			
PARTICULIÈRES						,				
Normes	54		54		54					
	54 Largeur di	4u lot	54 Profondeur du l	Int S	54 uperficie du lot	. ]				
de lotissement	- <del></del>			.01		l				
GÉNÉRALES						$\neg$				
G1904,		-				1				
PARTICULIÈRES										
* PATHOUNE (CO.)		· =- ·								
Normes		159 - ;60			163	.१२			167	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Sı	uperficie mastr	more		RPTma				nts a chaptare	
de densité	Admin et ser	•	∕ente au détail	Admin	. et service	Vente au dét	tail No	ombre minimal		maximal
	Admin et se	. VICC					-			
	Admin et se					£ 86		15.5		
GENÉRALES	Admin et se	- Table 1			8,80	86,3		58.5		
	Admin et se	-			8,80	8,80		58.5		

ACCIOLATE EL CALINES COUNTE EL	AGRICATIONE 1 COUNTERE TEXA HORSE TO COUNTER TEXA HORSE 19 JUNELÉ C   EN NAMOSÉ	SROUPE D'UTILISATION AGRIC	OLE (A)								
MOUNTE QUITLIARTION RESIDENT   LASKES DOCUMENTON: A 1804LE - 8 - MARCE   MOUNTE	MOUNTE QUITLIARTION RESPONSE TIELLE (IN)   CLASSES DOCCUPATION: A 180LE - 8 JUNESE FOR THE MEDITATION   1.000   1.00								6	3	
MADITATION   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.000000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.000000001   1.000000001   1.000000001   1.0000000000	MAINTATION   1	AGRICULTURE 2	CULTURE ET EL	EVAGE					6	4	
MARTITATION   STATE	MARTITATION   STANDERS   STANDE		ENTIELLE (H) CLASS	SES D'OCCUPATION	: A: ISOLÉ -	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE				•
MODITATION	MODITATION	HABITATION 1	1 LOGEMENT						6	5 B C	
MAID TATION 3	MADITATION 3	HABITATION 2	2 LOGEMENTS						6	6 A B	С
MIRETATION	MIRETATION		3 LOGEMENTS						6	7 A B	С
MARITATION S	MARTATION   S			 TS							-
MARIFIATION   STATE   MARIFIANCE   70   X   MARIFIANCE   71   X	MARIFIATION									-	
MIGHTATION 9	MIGHTATION   MIG										
MIGHTATION IS	MODITATION 8	HABITATION 6									
MARIFIATION 9	MARIFIATION 9	HABITATION 7	37 LOGEMENTS	ET PLUS					7	1 X	
MARIFITATION 10	MARIFICATION 10	HABITATION 8	MAISONS DE PE	NSION - 4 À 9 CHAMBR	ES				7	2 X	
MARIFIETON 13	MARBITATION 12 MANDOS DE CAMMINES ALA SOMBRES (75 1 X MARBITATION 12 MANDOS DE CAMMINES ALA SOMBRES (75 1 X MARBITATION 12 MANDOS DE CAMMINES ALA SOMBRES (75 1 X MARBITATION 12 MANDOS DE CAMMINES ALA SOMBRES (75 1 X MARBITATION 12 MANDOS DE CAMMINES DE PLUS (75 1 X MARBITATION 12 MARBITATIO	HABITATION 9	MAISONS DE PE	NSION - 10 CHAMBRES	ET PLUS				7	.3 X	
MARIFIATION 12	MARIFIATION 12	HABITATION 10	HABITATION CO	LLECTIVE					7	'4 X	
MADITATION 12	MADITATION 12	HABITATION 11	MAISONS MOB!	ES					7	'5	
MARIFIATION 13	MARIFIATION 13		MAISONS DE CI	AMBRES - 4 A 9 CHAM	BRES				75	51 X	
COMMERCE   1	ORMERS SPECIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS DE 2   100   10										
HMATATION PROTESSES  10 CLOQUEMENTS DE 2 CHAMBRES QUI PLUS OU DE 19 M° OU PLUS  10 CLOQUEMENTS DE 3 CHAMBRES QUI PLUS OU DE 19 M° OU PLUS  10 CLOQUEMENTS DE 3 CHAMBRES QUI PLUS OU DE 19 M° OU PLUS  10 COMMENCE S  10 CLOQUEMENTS	### ATTORN PROTESSE    NO EL CORRENT DE 2 CHAMBRES DU PLUS DU DE 19 M 1 OU PLUS   100 CE COMMERCIAL CI   100 CE COMERCIAL CI   100 CE COMMERCIAL CI   100 CE COM			MINISTED - 10 OFFICE	20 21 1 200				,	, ,	
SEPTIMENS   1985   19	SECONDERING DE JOURNAIRE DU RUS OU DE 16 MA TOUR LUS   COMMERCE DU TILLSATION COMMERCIALE (C)   COMMERCE DU RUS OU DE 16 MAY OUR PLUS   COMMERCE S	NORMES SPECIALES APPLICAT		OTÉCÉE					,		
RECOMMERCIAL   COLONIDADO   COMMERCIAL   COLONIDADO   COMMERCIAL   COLONIDADO   COMMERCIAL   COLONIDADO   COMMERCIAL   COLONIDADO   COLONIDADO   COMMERCIA   COLONIDADO   CO	RECOMMERCIAL CO										
ROUPE DUTILISATION COMMERCIALE (C)  COMMERCE 2  SERVICES ADMINISTRATORS  COMMERCE 3  SERVICES ADMINISTRATORS  COMMERCE 3  SERVICES ADMINISTRATORS  COMMERCE 3  SERVICES ADMINISTRATORS  COMMERCE 4  DETAL ET REPOVERS  COMMERCE 5  SERVICES ADMINISTRATORS  COMMERCE 5  SERVICES ADMINISTRATORS  SERVIC	ROUPE DUTILISATION COMMERCIALE (C)  COMMERCE 2  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 3  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 6  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 6  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 6  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 7  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 7  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 8  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 8  SERVICES AUMORITANTES  COMMERCE 8  AUMORITANTE 9  AUMORITANTES  AUMORITANTE 9  AUMO						,				
COMMERCE   SURVICES AUMORRATION   76	COMMERCE   SERVICES AUMORATION   776   X   COMMERCE COMMERCE S   777   X   COMMERCE S   779   X   COMMERCE S   7	-	% DE LOGEMEN	ITS DE 3 CHAMBRES O	U PLUS OU DE 105	M.º OU PLUS			.2	92	
COMMERCE 2	COMMERCE 2	GROUPE D'UTILISATION COMM	MERCIALE (C)								
COMMERCE 3	MOTELLINE   168	COMMERCE 1	D'ACCOMMODA	TION					7	76 X	
COMMERCE 3	COMMERCE 3	COMMERCE 2	SERVICES ADM	INISTRATIFS					7	77 X	
COMMERCE 4	COMMERCE 4	COMMERCE 3	HÖTELLERIE								-
COMMERCE 5	COMMERCE 5   BESTANATION DESTREMENT   50   X			VICES							
COMMERCE 6	COMMERCE 6				DIVERTISSEMEN	т				-	
COMMERCE 7   DE GIGGS   S2   COMMERCE 6   S3   C   ROUTE OUTLISATION INDUSTRIELE (1)   S3   C   ROUTE OUTLISATION INDUSTRIELE (1)   S3   C   ROUTE OUTLISATION INDUSTRIELE (1)   S4   X   X   X   X   X   X   X   X   X	COMMERCE 7   CG GROS   CG COMMERCE 7   CG GROS   CG COMMERCE 9   STATIONNEMENT   CG COMMERCE										
SA   C   C   C   C   C   C   C   C   C	SA   C   C   C   C   C   C   C   C   C			HUIDANCES							
INDUSTRIE 1 ASSOCIE AU COMMERCE DE DETAIL 84 X  INDUSTRIE 2 SAME MUSANCE INDUSTRIE 3 AND MAIS MUSANCE BE SE	INDUSTRIE 1 ASSOCIE AU COMMERCE DE DETAL 65 INDUSTRIE 2 SAMS MUSININE 6 SS INDUSTRIE 3 SAMS MUSININE 6 SS INDUSTRIE 3 SAMS MUSININE 6 SS INDUSTRIE 3 SAMS MUSININE 6 SS INDUSTRIE 4 ANUSINE 6 PREPARE 6 SS INDUSTRIE 6 SS INDUSTRI										
MODUSTRIE 1	MODUSTRIE 1			ΝΤ					ŧ	33 C	
INDUSTRIE 2 SAMS NUBSANCE   85   180	INDUSTRIE 2	GROUPE D'UTILISATION INDUS	STRIELLE (I)								
MOUSTRIE 3	MOUSTRIE 3	INDUSTRIE 1	ASSOCIE AU CO	MMERCE DE DÉTAIL					8	34 X	
NOUSTRIE 4	NOUSTRIE 4	INDUSTRIE 2	SANS NUISANO	Ε					8	35	
ROUBE DUTILISATION PUBLIQUE (P)   PUBLIC   A CLIENTELE DE VOISINAGE   88	ROUBE DUTILISATION PUBLIQUE (P)	INDUSTRIE 3	A NUISANCE FA	IBLE						86	
PUBLIC 2   A CLIENTELE DE VOSINGE   88   X   PUBLIC 2   A CLIENTELE DE VOSINGE   89   X   PUBLIC 3   A CLIENTELE DE CALE   90   X   PUBLIC 3   A CLIENTELE DE REGION   91   X   X   X   PUBLIC 4   A CLIENTELE DE REGION   91   X   X   X   X   Y   X   X   X   X   X	PUBLIC 2 A CLIENTELE DE VOSINACE	INDUSTRIE 4	À NUISANCE FO	RTE						87	
PUBLIC 2 A CLIENTELE DE QUARTER	PUBLIC 2 A CLIENTELE DE QUANTER	GROUPE D'UTILISATION PUBLI	IQUE (P)							-	-
PUBLIC 2 A CLIENTELE DE QUANTER	PUBLIC 2 A CLIENTELE DE GLUARTER	PUBLIC 1	À CLIENTÈLE D	E VOISINAGE						88 X	
PUBLIC 3   A CLIENTELE LOCALE   90   X   PUBLIC 4   A CLIENTELE DE RECION   91   X   X   X   X   X   X   X   X   X	PUBLIC 3   A CLIENTELE LOCALE   90   X   PUBLIC 4   4   ACLIENTELE DE REGION   91   X   X   RECREATION 1   DE LOISINB   92   X   RECREATION 1   DE LOISINB   92   X   RECREATION 2   A GRANDS ESPACES   93   32   100   338		À CLIENTÈLE D	E QUARTIER							
PUBLIC 4 A CUENTÉLE DE REGION 91 X  RECREATION 1 DE LOISIRB 92 X  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 93  PROJET DENSEMBLE 166 322 100  PROJET DENSEMBLE 322 100  TYPE DENTEMPEROPAGE PERMS 332 100  TYPE DENTEMPEROPAGE PERMS 338  N. DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137. 206. 207. 208. 215. 220. 289. 332. 353. 375. 435  POTTES: 69, 291. 430 431. 437  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  Timplantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur LO.S R.P.T. Aire libre Aire agrémen cours latérales  Timplantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur LO.S R.P.T. Aire libre Aire agrémen cours latérales  SÉNÉRALES 26 11 1,00 8.80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54	PUBLIC 4 A CLIENTELE DE REGION 91 X  RECREATION 1 DE LOISIRB 92 X  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 93  PROJET D'ENSEMBLE 166 322 100  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 93  PROJET D'ENSEMBLE 166 322 100  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 93  PROJET D'ENSEMBLE 166 322 100  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 93  PROJET D'ENSEMBLE 166 322 100  RECREATION 2 A GRANDS ESPACES 9332 100										
ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)  RECRÉATION 1  DE LOISIRS  92 X  RECRÉATION 2  A CARANDS ESPACES  PROJET D'ENSEMBLE  % DE STATIONNEMENT COUVERT  TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS  % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  NOTIFES: 69, 291, 430, 431, 437  NOTIFES  153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  T'Implantation  Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur IO.S R.P.T. Aire libre Aire Largeur minimale avant arrière latérales  SÉNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  NOTIFES  159 160 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 64 64 61 61 55 54 54 54 64 64 61 61 55 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 64 61 61 55 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54	RECRÉATION 1 DE LOISIES 92 X  RECRÉATION 1 DE LOISIES 92 X  RECRÉATION 2 A GRANDS ESPACES 93  ROPMES SPÉCIALES  PROJET D'ENSEMBLE				<u></u>						
RECREATION 1 DE LOISIRS 92 X  RECREATION 2 A AGRANDS ESPACES 93  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  NO ESTATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS NO EL A SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  **DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  **DELA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  **DECIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  **NOTITIES 153 168 168 168 168 158 161 185 184  **DIOTES: 69, 291, 430, 431, 437  **NOTITIES 153 153 168 168 168 168 168 158 161 185 184  **J'Implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur LO.S. R.P.T. Aire libre Aire maximale minimale avant arrière latérale combinée combinée de l'altérales  **PARTICULIÈRES  **NOTITIES 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54	RECREATION 1 DE LOISIRS 92 X RECREATION 2 A AGRANDS ESPACES 93 ROMMES SPÉCIALES  PROJET DENSEMBLE  166  332 100 338  PROJET DENSEMBLE  338 338  RECREATION 1  157 158 157 168 168 168 168 168 168 158 158 161 185 184  PROTESS: 69, 291, 430, 431, 437  NOTIFIES  RECREATION 1  RECREATION 1  153 153 168 168 168 168 168 168 168 158 161 185 184  RECREATION 1  153 153 168 168 168 168 168 168 168 168 168 168			E REGION						91 X	
RECREATION 2   A GRANDS ESPACES   93	RECREATION 2   A GRANDS ESPACES   93										
PROJET D'ENSEMBLE  *** DE STATIONNEMENT COLVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS *** DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  *** JASSEMBRE SUPER	PROJET D'ENSEMBLE  *** DE STATIONNEMENT COLVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  *** DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  *** DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  *** DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  **** DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  *** DE LA SUP										
PROJET DENSEMBLE	PROJET DENSEMBLE  % DE STATIONEMENT COUVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 332 100 338  PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  IOTES: 69, 291, 430 431, 437  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  L'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur I.O.S. R.P.T. Aire libre Aire cours latérale combinée cours la latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  NORMES 54 54 54 54 54 54 64 54 64 64 61 61 61 61 61 61 61 61 61 61 61 61 61		A GRANDS ESP	ACES						93	
## DE STATIONNEMENT COLVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  ***OTTES: 69, 291, 430, 431, 437  ***Normes**  ## To an	# DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  # DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  # DE CIFIQUEMENT PERMIS: 137 . 206 . 207 . 208 . 215 . 220 . 289 . 332 . 353 . 375 . 435  # DOTES: 69 . 291 . 430 . 431 . 437  ## Normes  ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## DE CIFIQUEMENT PERMIS: 137 . 206 . 207 . 208 . 215 . 220 . 289 . 332 . 353 . 375 . 435  ## DOTES: 69 . 291 . 430 . 431 . 437  ## Normes  ## DE STATIONNEMENT COUVERT  ## TO STATIONNEMENT COUVERT  ## DE STATIONNEMENT COUV	NORMES SPÉCIALES									
TYPE DENTREPOSAGE PERMIS	TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  138 139 139 139 130 130 130 130 130 130 130 130 130 130		PROJET D'ENS	EMBLE					. 1	166	
## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  NOTRES: 69, 291, 430, 431, 437  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  L'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agreement combinée combinée cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  NORMES 54 54 54 54 54 54 64 64 lottssement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  NORMES 159-160 165 165 167 165 167 165 167 167 167 167 167 167 167 167 167 167	## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  ## PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  ## NOTIFIES: 69, 291, 430, 431, 437  **Normes**    153		% DE STATION	NEMENT COUVERT	_				3	332 100	
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  NOTRES: 69, 291, 430, 431, 437  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire countrie waximale maximale avant arrière latérale combinée cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 54 54 54 64 largeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 159 150 160 165 159 150 159 150 159 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150	PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435  NOTRES: 69, 291, 430, 431, 437  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur LOS R.P.T Aire libre Aire countie combinée cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  NORMES 54 54 54 54 54 54 54 64 64 lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  NORMES 159-160 165 159-160 165 159-160 165 159-160 165 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160		TYPE DESITOR	POSAGE PERMIS						338	
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435	PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435		TYPE DENTRE		UR ENTREPOSAG	E			3	338	
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435	PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375, 435		-	RFICIE DE TERRAIN PO							
Normes	Normes	SDÉCIEIOHEMENT EYCHUS. O	% DE LA SUPE	RFICIE DE TERRAIN PO							
Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrément cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 4 54 54 54	Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrèmer cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 4 54 54 54 54 4 54 4 54 4 54 4 54 4 5	SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94	% DE LA SUPE	RFICIE DE TERRAIN PO	:						-
Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrément cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 4 54 54 54	Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrèmer cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 4 54 54 54 54 4 54 4 54 4 54 4 54 4 5		% DE LA SUPE		:		*				-
Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrément cours latérales  SéNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 165 157  Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  R.P.T Aire libre Aire dominée cours latérales  Normes 54 54 54 54 54 de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 165 157  Superficie maximale R.P.T maximal Logements a meutore Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  B.80 8.80 58.5	Hauteur maximale minimale avant arrière latérale combinée cours tatérales  GÉNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 54 64 lottssement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 157 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  R.P.T. Aire libre Aire combinée cours tatérales  Normes 1,00 8,80  1,00 8,80	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13	% DE LA SUPE 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21		:	35	'				-
Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Aire agrément cours latérales  SéNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 165 157  Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  R.P.T Aire libre Aire dominée cours latérales  Normes 54 54 54 54 54 de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 165 157  Superficie maximale R.P.T maximal Logements a meutore Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  B.80 8.80 58.5	Hauteur maximale minimale avant arrière latérale combinée cours tatérales  GÉNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 64 64 lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159-160 165 157 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES  R.P.T. Aire libre Aire combinée cours tatérales  Normes 1,00 8,80  1,00 8,80	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13	% DE LA SUPE 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21		:	35					-
maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales  GÉNÉRALES  26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 107 Logements a meutare la defail Nombre minimal Nombre maximale GÉNÉRALES  Re d'ensité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximale GÉNÉRALES	maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales  GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  Normes 159 - 160 165 167 Largeur du lot Cogements a ineutore Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES  BéNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437	5. 220. 289. 332	. 353 . 375 . 43		168	158	161	185	184
GÉNÉRALES  26 11  1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  Superficie maximale Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre maximal  SéNÉRALES  8,80 8,80 58,5	GÉNÉRALES  26 11  1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes  de lotissement  SéNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  Superficie maximale  Admin. et service  Vente au détail  Admin. et service  Vente au détail  Nombre maximal  Republication  Nombre maximal  Nombre maximal  Republication  Nombre minimal  Nombre maximal  Republication  Nombre maximal  Republication  Nombre minimal  Nombre maximal	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153 153	5. 220. 289. 332	. 353, 375, 40	168					
GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 R.P.T. maximat Logements a meutore Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximate GÉNÉRALES  BéNÉRALES 8,80 8.80 58,5	GÉNÉRALES 26 11 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 64 64 lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 197 Logements a ineutare Admin. et service Vente au détail Nombre maximal Nombre maximal GÉNÉRALES  BLOOM	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153 153 Hauteur Hauteu	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur			Aire libre	Aire
Normes 54 54 54 54 64 64 lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 64 64 largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	SPECIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153 153 Hauteur Hauteu	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée			Aire libre	Aire agrément
Normes 54 54 54 54 64 64 lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 64 64 largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153 153 Hauteur Hauteu	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours			Aire libre	Aire agrément
Normes 54 54 54 54 64 64 lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 64 64 largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153 153 Hauteur Hauteu	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours			Aire libre	Aire agrément
Normes  de lotissement  Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail  8,80 8,80 58,5	Normes  de lotissement  Largeur du lot  Profondeur du lot  Superficie	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431. Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 · 206 · 207 · 208 · 21 437 153 153 Hauteur Hauteu maximale minimal	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Normes  de lotissement  Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail  8,80 8,80 58,5	Normes  de lotissement  Largeur du lot  Profondeur du lot  Superficie	SPECIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69. 291. 430. 431.  Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 · 206 · 207 · 208 · 21 437 153 153 Hauteur Hauteu maximale minimal	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167 Superficie maximale R P T maximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 107  Superficie maximale R P T craximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES	% DE LA SUPEI 4 37 · 206 · 207 · 208 · 21 437 153 153 Hauteur Hauteu maximale minimal	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167 Superficie maximale R P T maximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 107  Superficie maximale R P T craximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	Normes d'implantation	% DE LA SUPEI 4 37 · 206 · 207 · 208 · 21 437 153 153 Hauteur Hauteu maximale minimal	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 160 160 107  Superficie maximale R P T maximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167  Superficie maximale R.P.T. craximal Logements a ineutore Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69. 291. 430. 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	% DE LA SUPEI 4 37 · 206 · 207 · 208 · 21 437 153 153 Hauteur Hauteu maximale minimal	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge	. 353 . 375 . 43 168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167  Superficie maximale R.P.T. craximal Logements a meutare  de d'ensité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal  GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 197  Superficie maximale R P T craximal Logements a meutore Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167 Superficie maximale R. P. T. maximal Logements a meutore Admin, et service Vente au détail Admin, et service Vente au détail Nombre minimal Normbre maximal SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 165 167 Superficie maximale R. P. T. craximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	NOTES: 69. 291. 430. 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	Normes 159 - 160 160 160 160 160 160 160 160 160 160	NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Superficie maximale R P T maximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	Superficie maximale R P T craximal Logements a ineutore Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  GÉNÉRALES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Superficie maximale R P T maximal Logements a meutare Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	Superficie maximale R P T craximal Logements a ineutore Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal  GÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au detail Nombre minimal Nombre maximal  SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5 . 220 . 289 . 332 168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément
<b>GÉNÉRALES</b> 8,80 8,80 58,5	<b>GÉNÉRALES</b> 8,80 8,80 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes Normes	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332 168 r Marge e avant	. 353 . 375 . 43 168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T 8,80	Aire libre %	Aire agrément %
		SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  NORMES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332  168  r Marge e avant  54  Profondeur du	. 353 . 375 . 43  168  Marge arrière	168 Marge latérale 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	1,00	8,80 Logen	Aire libre %	Aire agrément %
PARTICULIÈRES	PARTICULIÈRES	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de de densité	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332  168  r Marge e avant  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot  R P T co	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 8,80 Logen	Aire libre %	Aire agrément %
PARTICULIERES	PARTICULIERES	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431.  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332  168  r Marge e avant  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot  R P T co	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 8,80 Logen	Aire libre %	Aire agrément %
		SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 NOTES: 69, 291, 430, 431. Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de de densité GÉNÉRALES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332  168  r Marge e avant  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot  R P T co	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 8,80 Logen	Aire libre %	Aire agrément %
AIRES CVR1		PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13 OTES: 69, 291, 430, 431. Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  RORMES DE densité GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES	% DE LA SUPEI 4 37 . 206 . 207 . 208 . 21 437 153	5. 220 . 289 . 332  168  r Marge e avant  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale  54 uperficie du lot R P T m et service 8,80	Largeur combinée cours latérales  eximal Vente au deta 8,80	1,00	R.P.T 8,80 Logen	Aire libre %	Aire agréme %

de densité    Comperciale maximale   R.P.T.maximal   Logements a l'hectare	GROUPE D'UTILISATION AG	RICOLE (A)									
SECURISATION DESIGNATION   1									63		
MARTIATION   1   1   1   1   1   1   1   1   1									64		
MARTITION   1.000000001   1.00000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.0000001   1.00000001   1.00000001   1.00000001   1.000000001   1.000000001   1.000000001   1.000000001   1.0000000001   1.0000000000				S D'OCCUPATION	: A: ISOLE -	B: JUMELE -	C: EN RANGEE				
MONTATION   SOCIEMENTS   STOCKE   STO											
MARIATIONS											•
Maria Michael   1											
MARTITION   1	HABITATION 4	•	4 A 8 LOGEMENTS	·					68		
MAINTATION   MAI	HABITATION 5	•	9 À 12 LOGEMENT	`\$ ·					69	АВ	С
MASTATION   MAST	HABITATION 6		13 À 36 LOGEMEN	TS					70	Х	
MARTATION 19	HABITATION 7	;	37 LOGEMENTS E	T PLUS					71	Х	
MAINTATION 1	HABITATION 8		MAISONS DE PEN	SION - 4 A 9 CHAMBRE	S				72	Х	
MARTITION   1	HABITATION 9	1	MAISONS DE PEN	SION - 10 CHAMBRES	ET PLUS				73	Х	
MARTATION 12	HABITATION 10		HABITATION COLI	LECTIVE					74	Х	
Motified Septical Example Community   1987	HABITATION 11		MAISONS MOBILE	S					75		
NOMES SPECIALES APPLICABLES AUX LOCAMENTS:   Note   Social Processing   Social Proce	HABITATION 12	1	MAISONS DE CHA	MBRES - 4 À 9 CHAMB	RES				75.1	Х	
Mail Analys More   1982   19	HABITATION 13	+	MAISONS DE CHA	MBRES - 10 CHAMBRE	S ET PLUS				75 2	×	
SECURISE DUTILISATION COMMERCIALE   CIT   CI	NORMES SPÉCIALES APPLI	CABLES AUX	LOGEMENTS								
THE LOCK MATERIAL TO ADMINISTRATION FOR THE STATE OF THE		1	HABITATION PRO	TÉGEE					94		
COMMERCE			% DE LOGEMENT	S DE 2 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 85	M.º OU PLUS			292		
COMMERCE 1 COMMERCE 2 ENEVER ADMINISTRATION OF CRETCH CONTROLLED TOWARD SERVICE A COMMERCE 3 COMMER			% DE LOGEMENT	S DE 3 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 105	M 2 OU PLUS			292		
COMMERCE   SERVICES ADMINISTRATIFIES   77   X   COMMERCE   100	GROUPE D'UTILISATION CO	MMERCIALE	(C)								
COMMERCE	COMMERCE 1		D'ACCOMMODATI	ON					. 76	X	
COMMERCE 6   SERTAMATINO CERTIFICATION OF TOMORPHISSIMENT   80   X   COMMERCE 5   SERTAMATINO CERTIFICATION OF TOMORPHISSIMENT   80   X   COMMERCE 5   SERTAMATINO CERTIFICATION OF THE COMMERCE 7   SERTAMATINO CERTIFICATION OF THE COMMERCE 8   SERTAMATINO CERTIFICATION OF THE COMMERCE 9   SERTAMA	COMMERCE 2		SERVICES ADMIN	ISTRATIFS					77	X	
COMMERCE 5	COMMERCE 3		HÔTELLERIE						78	X	
COMMERCE   CO CORDA   COMMERCE	COMMERCE 4		DETAIL ET SERVI	CES					79	X	
COMMERCE   DE DETAIL - LE NUSANCES   STATIONOMENT   BESTINE   BE	COMMERCE 5		RESTAURATION.	DEBITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEMEN	T			80	x	
GROUPE D'UTILISATION PUBLICITÉ   1	COMMERCE 6		DE DETAIL / /ES	NUISANCES		- 1 1			81		
GROUPE OPTIMISATION NOUSTRIELLE (!)  **ROUSTRIE 1			DE GROS			-			82		
MOUSTRIE   ASSOCÉAUCOMMERCE DE DETAIL   58   X			STATIONNEMENT				•		83	Х	_
INDUSTRIE 2	GROUPE D'UTILISATION IN	DUSTRIELLE /	(1)								
INDUSTRIE 3	INDUSTRIE 1		ASSOCIE AU CON	MERCE DE DETAIL					84	Х	
NOUSTRIE 4   A	INDUSTRIE 2		SANS NUISANCE						85		
NOUSTRIE 4   A CLIENTELE DE VOISINAGE   87   68   X	INDUSTRIE 3		A NUISANCE FAIR	BLE					86	-	
A CLIENTELE DE VOISNAGE   88   X   PUBLIC   1   A CLIENTELE DE VOISNAGE   89   X   PUBLIC   2   A CLIENTELE DE COUNTIER   89   X   PUBLIC   90   X   PUBLIC   91   X	INDUSTRIE 4		A NUISANCE FOR	TE							
PUBLIC 2   A CLIENTELE DE QUARTIER   89   X   90   Y   90   X	GROUPE D'UTILISATION PU	BLIQUE (P)									
PUBLIC 3   A CLIENTÉLE LOCALE   90   X	PUBLIC 1		À CLIENTÈLE DE	VOISINAGE					88	х	
PUBLIC 4   A CLIENTÉLE DE RÉGION   91   X	PUBLIC 2		À CLIENTÈLE DE	QUARTIER					. 89	. X	= =
### SPÉCIATION 1   DELOISIES   92   X   RECRETATION 2   A GRANDS ESPACES   93   93   93   93   93   93   93   9	PUBLIC 3		À CLIENTÈLE LOC	CALE					90	Х	
GROUPE DUTILISATION RÉCRÉATIVE (R)  RÉCRÉATION 1  DE LOISINS  PROJET DENISEMBLE  NORMES SPÉCIALES  PROJET DENISEMBLE  NOE ESTATIONNEMENT COUVERT  TYPE DENISEMBLE  NO DE LA SUPERFICIA DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375  NOTTES: 69, 291, 430, 431, 437  NORMES  153 153 158 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation  Hauteur Marge Marge Marge Marge Largeur LO.S. R.P.T. Aire libre Aire latérales  COUTS Latérales  NOTTES: 69, 291, 430, 431, 437  NORMES  6ÈNÈRALES  NORMES  54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 5	PUBLIC 4		À CLIENTÈLE DE	RÉGION					91	Х	
RECRÉATION 2   A GRANOS ESPACES   93	GROUPE D'UTILISATION RE	CRÉATIVE (R	₹)						•		
NORMES SPÉCIALES	RÉCRÉATION 1		DE LOISIRS						92	Х	
PROJET DENSEMBLE  # No ESTATIONALEMENT COUVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  # No ELA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  # SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375  NOTES: 69, 291, 430, 431, 437  NOTMES  ### A	RÉCRÉATION 2	-	A GRANDS ESPA	CES					93		
## DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS  ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE  ## DE STATIONNEMENT COUVERT ## D	NORMES SPÉCIALES										
TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 139 139 139 139 139 139 139 139 139 139			PROJET D'ENSEN	MBLE					166	,	
## DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338  SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94  SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375  NOTES: 69, 291, 430, 431, 437  NOTINES  153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur 1.0.5 R.P.T. Aire libre Arre agriement cours latérales  GÉNÉRALES  33 15 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes  44 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 54 5			% DE STATIONNE	MENT COUVERT					332	100	
### SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137. 206 207. 208. 215. 220. 289. 332. 353. 375  NOTRES: 69. 291. 430. 431. 437  **Normes** 153			TYPE D'ENTREPO	SAGE PERMIS		•	-		338		
### SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 376  NOTES: 69, 291, 430, 431, 437    Normes			% DE LA SUPERF	ICIÉ DE TERRAIN POU	R ENTREPOSAG	E			338		
### SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 376  NOTES: 69, 291, 430, 431, 437    Normes	SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	94		255.2				••			
Normes	_										
Normes   153   153   168   168   168   168   158   161   185   184     d'implantation   Hauteur   Hauteur   Marge   Marge   Largeur   LO.S   R.P.T   Aire libre   Aire   agrément     waximale   minimale   minimale   mayer   Marge   Largeur   LO.S   R.P.T   Aire libre   Aire     definition   Hauteur   Hauteur   Marge   Marge   Largeur   LO.S   R.P.T   Aire libre   Aire     definition   Hauteur   Hauteur   Marge   Marge   Largeur   LO.S   R.P.T   Aire libre   Aire     definition   Hauteur   Hauteur   Hauteur   Marge   Marge   Largeur   LO.S   R.P.T   Aire libre   Aire     definition   Hauteur     definition   Hauteur	SPECIFIQUEMENT PERMIS:	137 . 206 . 2	.07 . 208 . 215	. 220 . 289 . 332 .	353 . 375						
d'implantation     Hauteur maximale     Hauteur maximale     Marge arrière     Marge latérale     Largeur combinée combinée cours latérales     LOS R.P.T. Aire libre agrément %     Aire libre agrément %       GÉNÉRALES     33     15     1,00     8.80    PARTICULIÈRES  Normes  de lotissement  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  de densité  Admin. et service   Vente au détait   Admin. et service   Vente au détait   Nombre maximale	NOTES: 69. 291. 430. 43	31 . 437									
d'implantation     Hauteur maximale     Hauteur maximale     Marge arrière     Marge latérale     Largeur combinée combinée cours latérales     LOS R.P.T. Aire libre agrément %     Aire libre agrément %       GÉNÉRALES     33     15     1,00     8.80    PARTICULIÈRES  Normes  de lotissement  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  de densité  Admin. et service   Vente au détait   Admin. et service   Vente au détait   Nombre maximale	Namaa	450	150	100	400	400	100	450		405	
maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales  GÉNÉRALES 33 15 1,00 8,80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 6 159 - 160 163 167 Logements a l'hectare de densité Admin, et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximale SÉNÉRALES  36NÉRALES 8,80 58.5											
Cours   Interales   Cours	d'impiantation							I.O.S	R.P.T		
GÉNÉRALES 33 15 1,00 8.80  PARTICULIÈRES  Normes 54 54 54 64 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 6 159 - 160 163 157 Logements a l'hectare de de densité Admin. et service Vente au détait Nombre minimal Nombre maxima.  SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5		maximale	minimale	avanı	amere	laterale				70	
Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 Logements a l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Normbre minimal Nombre maxima.  SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5											, ,
Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 Logements a l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Normbre minimal Nombre maxima.  SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5							,				1
Normes 54 54 54 54 de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 Logements a l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Normbre minimal Nombre maxima.  SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	GÉNÉRALES	33	15					1.00	8.80		
Normes de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 Superficie maximale R P T maximal Logements a l'hectare Admin. et service Vente au détail Normbre minimal Nombre maximal SÉNÉRALES  8,80 8,80 58,5								.,50			
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  Superficie maximale  R P T maximal  Logements a l'hectare  Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal  SÉNÉRALES  8,80  8,80  8,80	PARTICULIÈRES										
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  Superficie maximale  R P T maximal  Logements a l'hectare  Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal  SÉNÉRALES  8,80  8,80  8,80											
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  Superficie maximale  R P T maximal  Logements a l'hectare  Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal  SÉNÉRALES  8,80  8,80  8,80	Normes	- 5	.4	54		54	]				
PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160 163 167  de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5					lot S		t				
PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167  de densité R P T maximal Logements a l'hectare Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal  SÉNÉRALES 8,60 8,80 98,5					1						
Normes 159 - 160 163 157  de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	CÉNÉRALES						J			•	
Normes 159 - 160 163 157  de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5											
de densité     Capericie maximale     R P T maximal     Logements a l'hectare       Admin. et service     Vente au détail     Nombre minimal     Nombre maximal       SÉNÉRALES     8,80     8,80     58,5											
de densité     Capericie maximale     R P T maximal     Logements a l'hectare       Admin. et service     Vente au détail     Nombre minimal     Nombre maximal       SÉNÉRALES     8,80     8,80     58,5	PARTICULIÈRES										
de densité     Capericie maximale     R P T maximal     Logements a l'hectare       Admin. et service     Vente au détail     Nombre minimal     Nombre maximal       SÉNÉRALES     8,80     8,80     58,5	hr			^							
SÉNÉRALES 8,80 8,80 58,5	\*\*	- 4.2 s				0 D T	animal.		Logeme.	nts a l'hectare	2
	Normes		Juperfale ma	iximale					-		
PARTICULIÈRES	Normes		Juperfale ma	iximale	Admın.			tail	-		
PARTICULIÈRES	Normes		Juperfale ma	iximale		et service	Vente au dé	tail	Nombre minimal		
	Normes de densité		Juperfale ma	iximale		et service	Vente au dé	tail	Nombre minimal		
	Normes de densité GÉNÉRALES		Juperfale ma	iximale		et service	Vente au dé	tail	Nombre minimal		

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) CULTURE AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2 CULTURE ET ÉLEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT 65 2 LOGEMENTS A В С A B C HABITATION 3 3 LOGEMENTS 67 4 À 8 LOGEMENTS HABITATION 4 68 9 A 12 LOGEMENTS A В С 69 HABITATION 5 13 A 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 37 LOGEMENTS ET PLUS HABITATION 7 71 Х MAISONS DE PENSION - 4 A 9 CHAMBRES HABITATION 8 72 х MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 9 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 х HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75 1 HABITATION 13 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 752 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGEE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M 2 OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 2 77 COMMERCE 3 HÖTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 COMMERCE 5 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 DE GROS 82 COMMERCE 8 STATIONNEMENT 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIE AU COMMERCE DE DÉTAIL 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 À NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 3 86 INDUSTRIE 4 À NUISANCE FORTE 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE PUBLIC 1 88 À CLIENTÈLE DE OUARTIER 89 PUBLIC 2 À CLIENTÈLE LOCALE PUBLIC 3 90 À CLIENTÈLE DE RÉGION PUBLIC 4 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) DE LOISIRS RÉCRÉATION 1 92 RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 100 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 353, 375 NOTES: 69.430 436.437 Normes 153 153 168 168 168 158 161 185 184 Largeur combinée d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge I.O.S R.P.T Aire libre Aire maximale minimale latérale agrément avant cours % GÉNÉRALES 22 11 1,00 6.00 10 **PARTICULIÈRES Normes** Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement **GÉNÉRALES** PARTICULIÈRES **Normes** RPT maximal Superficie maximale Loger rents a l'hectare de densité Admin et service Vente au détail Admin et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 8,80 8,80 58.5 **PARTICULIÈRES** 

GROUPE D'UTILISATION AGRICO	OLE (A)									
AGRICULTURE 1		TURE						63		
AGRICULTURE 2		TURE ET ÉLEVAG	_					64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDE		) CLASSES D GEMENT	OCCUPATIO	N: A: ISOLE -	B: JUMELE -	C: EN RANGEE		65	вс	
HABITATION 1 HABITATION 2		OGEMENTS						65 66	B C A B (	
HABITATION 3		GEMENTS						67	A B	-
HABITATION 4		8 LOGEMENTS						68	A B (	-
HABITATION 5	9 À	12 LOGEMENTS	2				• •	69	а В	C
HABITATION 6	13 A	36 LOGEMENTS						70	X	
HABITATION 7	37 L	OGEMENTS ET PL	.US					71	Х	-
HABITATION 8	MAI	SONS DE PENSIO	N - 4 Å 9 CHAMBI	RES				72	X	
HABITATION 9	MAU	SONS DE PENSIO	N - 10 CHAMBRE	S ET PLUS				73	X	
HABITATION 10	HAE	BITATION COLLECT	TIVE					74	Х	
HABITATION 11	MAI	SONS MOBILES						75		
HABITATION 12	MAI	SONS DE CHAMBE	RES - 4 À 9 CHAN	MBRES				75.1	) X	-
HABITATION 13	MAI	SONS DE CHAMBF	RES - 10 CHAMBE	RES ET PLUS				75 2	2 X	
NORMES SPÉCIALES APPLICAB	BLES AUX LO	GEMENTS								
		BITATION PROTEG						94		
		E LOGEMENTS DE						292	?	
		E LOGEMENTS DE	3 CHAMBRES C	DU PLUS OU DE 10	5 M.º OU PLUS			292	?	
GROUPE D'UTILISATION COMMI										
COMMERCE 1		CCOMMODATION						76	. X	
COMMERCE 2		RVICES ADMINISTR	(ATIFS					77	X	
COMMERCE 3	**	TELLERIE				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		78		
COMMERCE 4		TAIL ET SERVICES	ITO DIMERCOL F	T DIVERTISES				79		
COMMERCE 5		STAURATION, DEB DETAIL AVEC NUIS		PINERIJOSEMEN				80 81	Х	
COMMERCE 6		GROS	SANCES							
COMMERCE 7		TIONNEMENT				**		82 83		
COMMERCE 8 GROUPE D'UTILISATION INDUS'		(TOMNEMEN)				-		83	Х	
INDUSTRIE 1		SOCIÉ AU COMMEI	RCE DE DÉTAIL					84	x	
INDUSTRIE 2		NS NUISANCE						85		-
INDUSTRIE 3		UISANCE FAIBLE						. 86		
INDUSTRIE 4		UISANCE FORTE					-	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIC	QUE (P)									
PUBLIC 1	ÀC	LIENTÉLE DE VOIS	SINAGE					88	×	
PUBLIC 2	ÀC	LIENTÈLE DE QUA	RTIER					89	×	
PUBLIC 3	Á C	LIENTÈLE LOCALE						90	×	
PUBLIC 4	ÀC	LIENTÈLE DE RÉG	ion					91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉ	ATIVE (R)									
RÉCRÉATION 1	DE	LOISIRS						92	X	
RÉCRÉATION 2	ÁG	RANDS ESPACES						. 93		
NORMES SPÉCIALES										
		OJET D'ENSEMBLE						160		
		DE STATIONNEMEI						33:		
		PE D'ENTREPOSA						338		
		E LA SUPERFICIE	DE TERRAIN PO	DUR ENTREPOSAC	E			33	В .	
SPECIFIQUEMENT EXCLUS: 94					<del>.</del>	-				
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 13	7. 206. 207	. 208 . 215 . 22	20 . 289 . 353	. 375						
				7.5/- I						•
NOTES: 69.430.437										
Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur	Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0.5	R.P.T	Aire libre	Aire
	naximale	minimale	avant	arrière	latérale	combinée	•		%	agrément
						cours latérales				%
						aterates				
GÉNÉRALES						·		1.00		
GENERALES	26	11					1,00	4,60		10
PARTICULIÈRES										
Normes	 54		54		54					
	Largeur d	u lot	54 Profondeur d	ulot S	54 uperficie du lot					
de lotissement	La goar a		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, ,	apamore da lor					
GÉNÉRALES										
PARTICULIÈRES				17.0			•			
		- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1								
Normes		11 9 - 1 <b>6</b> 0			' į:				107	
de densito		iperficie maxin			Refin			_	ints a Pheiotar .	
	Admin et se	rvice Ve	ente au détai	Admın	et service	vente au dé	tail No	mbre minimal	Nornbre	maximal
GÉNÉRALES					8,80	8,30		58.5		
PARTICULIÈRES										

UPATION: A: ISOLÉ - 9 CHAMBRES CHAMBRES ET PLUS À 9 CHAMBRES ET PLUS	8: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE		63 64 65 66 67 68 69 70 71 72	B C A B C A B C A B C A B C	
9 CHAMBRES CHAMBRES ET PLUS À 9 CHAMBRES	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE		65 66 67 68 69 70 71 72	A B C A B C X	
9 CHAMBRES CHAMBRES ET PLUS À 9 CHAMBRES	- B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE	-	66 67 68 69 70 71 72	A B C A B C X	
À 9 CHAMBRES			-	66 67 68 69 70 71 72	A B C A B C X	
À 9 CHAMBRES				67 68 69 70 71 72	A B (	: ===
À 9 CHAMBRES				68 69 70 71 72	A B ( A B ( X	
À 9 CHAMBRES				69 70 71 72	A В (	
À 9 CHAMBRES		-		70 71 72	×	
À 9 CHAMBRES				71 72		
À 9 CHAMBRES				72		
À 9 CHAMBRES					Х	
À 9 CHAMBRES					X	
				73	X	
				74	X	
				75		
D CHAMBRES ET PLUS				75.1	X	
				75.2	X	
		-				
				94		
AMBRES OU PLUS OU DE 85	5 M. <sup>2</sup> OU PLUS			292		
AMBRES OU PLUS OU DE 10				292		
				76	х	
				77	X	
				78	X	
			•	79	X	-
ALCOOL ET DIVERTISSEME	NT			80	x	
S	-			81	^	
				81		
				83	. Х	
E DÉTAII				84	x	
E DÉTAIL				-	^	
				86		
				87	-	
_						
E				88	X	
				89	X	
				90	X	
				91	Х	
					v	
				92	Χ.	
				93		
				166		
UVERT			-	332	100	
RMIS				338	100	
ERRAIN POUR ENTREPOSA				338		
- CON ENTIRE COA				550		
89 , 332 , 353						
168 168	168	168	158	161	185	184
arge Marge	Marge	Largeur	1.0.8	R.P.T	Aire libre	Aire
vant arrière	latérale	combinée			%	agrémen!
		cours latérales				%
		laterales				
1			4.00			
			1,00	8,80		
						_
	_					
54	54 Supodicio du lo					
	54 Superficie du lo	".				
			·			TOTAL SANSTERNA AND
			. Open		1.57	
	Superficie du lo	33			lo7 To il Tarsiale	
endeur du lot	Superficie du lo	33	iil ìvoi		ts il marsiare	· maximal
ondeur du lot '	Superficie du loi	33 - konal Verite au déta	ail ìvoi	Lugerna m mbre minimal	ts il marsiare	
ondeur du lot '	Superficie du loi	33 6 - 77 131	ill ivoi	Lugeinam	ts il marsiare	
ondeur du lot '	Superficie du loi	33 - konal Verite au déta	ail NOI	Lugerna m mbre minimal	ts il marsiare	
,		ndeur du lot Supericie uu io				

AGRICULTURE 1	GRICOLE (A)									
AGINICOLITORE	C	CULTURE						63		
AGRICULTURE 2	c	CULTURE ET ELEVAG	jΕ					64		
GROUPE D'UTILISATION RE	SIDENTIELLE	(H) CLASSES	D'OCCUPATION	N: A: ISOLÉ - !	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE				
HABITATION 1	1	LOGEMENT						65	ВС	
HABITATION 2	2	LOGEMENTS						66	А В	С
HABITATION 3	3	LOGEMENTS						67	АВ	С
HABITATION 4	٥	A A B LOGEMENTS					-	68	АВ	C
HABITATION 5	ç	À 12 LOGEMENTS						69	A B	
										•
HABITATION 6		13 A 36 LOGEMENTS						70	Х	
HABITATION 7	3	37 LOGEMENTS ET P	rne					71	X	
HABITATION 8	N.	MAISONS DE PENSIO	N - 4 A 9 CHAMBR	tes				72	×	
HABITATION 9	N.	MAISONS DE PENSIO	N - 10 CHAMBRES	S ET PLUS				73	×	
HABITATION 10	+	HABITATION COLLEC	TIVE					74	×	
HABITATION 11	,	MAISONS MOBILES						75		
HABITATION 12		MAISONS DE CHAMB	DEC AÀDCHAM	loos c				75,1	x	
				•						
HABITATION 13		MAISONS DE CHAMB	RES - 10 CHAMBR	ES ET PLUS	÷			75 2	X	
NORMES SPECIALES APPL										
	F	HABITATION PROTEC	3EE					94		
	ą	% DE LOGEMENTS D	E 2 CHAMBRES OF	U PLUS OU DE 85 M	M.º OU PLUS			292		
	•	% DE LOGEMENTS D	E 3 CHAMBRES O	U PLUS OU DE 105	M.º OU PLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION CO	OMMERCIALE /	(C)								
COMMERCE 1		D'ACCOMMODATION						76	x	
		SERVICES ADMINIST						-		-
COMMERCE 2				·	~			77	X	
COMMERCE 3		HÔTELLERIE						78	Х	
COMMERCE 4	ι	DÉTAIL ET SERVICES	š .					79	Х	
COMMERCE 5	F	RESTAURATION, DEE	BITS D'ALCOOL ET	DIVERTISSEMENT	•			80	X	
COMMERCE 6	1	DE DETAIL AVEC NUI	ISANCES	-	-	-		81		
COMMERCE 7		DE GROS						82		
				•						
COMMERCE 8		STATIONNEMENT						83	Х	
GROUPE D'UTILISATION IN										
INDUSTRIE 1	A	ASSOCI <b>E</b> AU COMME	RCE DE DETAIL					84	, , ×,	
INDUSTRIE 2	,	SANS NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3	j	À NUISANCE FAIBLE						86		
INDUSTRIE 4	j	A NUISANCE FORTE						87		
GROUPE D'UTILISATION PL	JBLIQUE (P)							···Ŧ'		
PUBLIC 1		À CLIENTÈLE DE VOI	ISINAGE					88	x	
PUBLIC 2	-	A CLIENTELE DE QUA						89		
PUBLIC 3		A CLIENTELE LOCAL	£					90	X	
PUBLIC 4		À CLIENTÈLE DE RÉC	SION					91	X	
GROUPE D'UTILISATION RE	ÉCRÉATIVE (R	.)								
RÉCRÉATION 1	ı	DE LOISIRS						92	X	
RÉCRÉATION 2		A GRANDS ESPACES	š			•		93		
NORMES SPÉCIALES			•					-	-	
	,	PROJET D'ENSEMBL	F					166		
		% DE STATIONNEME						332		
		TYPE D'ENTREPOSA	GE PERMIS					338	3.	
		% DE LA SUPERFICIE	E DE TERRAIN PO	UR ENTREPOSAGE				338	3	
SPECIFIQUEMENT EXCLUS	: 94	,		•						
				· · ·						
		o7. 208. 215. 2	 20 . 289 . 332 .	, 353						
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	: 137, 206, 20		20, 289, 332	, 353			=			
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	: 137, 206, 20	07, <b>2</b> 08, 215, 2	20, 289, 332	, 353				2	<del></del> .	
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	: 137, 206, 20	07, 208, 215, 2	168	, 353	168	168	158	161	185	184
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes	: 137, 206 <sub>,</sub> 20 37 153	153	168	168						
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes	137 , 206 , 20 37 153 Hauteur	153 Hauteur	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur	158 I.O.S	161 R.P.T	Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes	: 137, 206 <sub>,</sub> 20 37 153	153	168	168						Aire
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43	137 , 206 , 20 37 153 Hauteur	153 Hauteur	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée			Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes	137 , 206 , 20 37 153 Hauteur	153 Hauteur	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée cours			Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43  Normes d'implantation	137 206 20 37 153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée cours	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation	137 , 206 , 20 37 153 Hauteur	153 Hauteur	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée cours			Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES	137 206 20 37 153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée cours	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes	137 206 20 37 153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge	168 Marge	Marge	Largeur combinée cours	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	137 . 206 . 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge	Marge latérale	Largeur combinée cours	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes	137 . 206 . 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémer
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement CÉNÉRALES	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement CÉNÉRALES PARTICULIÈRES	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrémen
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement CÉNÉRALES PARTICULIÈRES	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26 54 Largeur	153 Hauteur minimale 11	168 Marge avant 54 Profondeur du	168 Marge arrière	Marge latérale 54 perficie du lot	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	8,80	Aire libre %	Aire agrémen %
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 10TES: 69, 291, 428, 43  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26 54 Largeur	153 Hauteur minimale  11  4 r du lot	168 Marge avant 54 Profondeur du	168 Marge arrière	Marge latérale 54 perficie du lot	Largeur combinée cours latérales	1.00 S	8,80	Aire libre %	Aire agrémer %
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 10TES: 69, 291, 428, 43  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26 54 Largeur	153 Hauteur minimale  11  4 r du lot	168 Marge avant 54 Profondeur du	168 Marge arrière	Marge latérale 54 perficie du loi R.P.T m et service	Largeur combinée cours latérales	1.00 S	R.P.T 8,80 Logeme	Aire libre %	Aire agrémen %
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement CÉNÉRALES PARTICULIÈRES	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26 54 Largeur	153 Hauteur minimale  11  4 r du lot	168 Marge avant 54 Profondeur du	168 Marge arrière	Marge latérale 54 perficie du lot R.P.T m	Largeur combinée cours latérales	1.00 S	R.P.T 8,80	Aire libre %	Aire agrémen %
PÉCIFIQUEMENT PERMIS: 10TES: 69, 291, 428, 43 Normes d'implantation  GÉNÉRALES PARTICULIÈRES  Normes de lotissement CÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité	137, 206, 20 37 153 Hauteur maximale 26 54 Largeur	153 Hauteur minimale  11  4 r du lot	168 Marge avant 54 Profondeur du	168 Marge arrière	Marge latérale 54 perficie du loi R.P.T m et service	Largeur combinée cours latérales	1.00 S	R.P.T 8,80 Logeme	Aire libre %	Aire agrémen %

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) 63 AGRICULTURE 1 CULTURE AGRICULTURE 2 CULTURE ET ELEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT 65 HABITATION 1 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 HABITATION 3 3 LOGEMENTS 67 HABITATION 4 4 À B LOGEMENTS 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS 70 HABITATION 6 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 HABITATION 7 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72 HABITATION 8 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 9 74 HABITATION 10 75 MAISONS MOBILES HABITATION 11 MAISONS DE CHAMBRES - 4 A 9 CHAMBRES 75.1 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÈGÉE % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ° OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 2 HÖTELLERIE 78 COMMERCE 3 DÉTAIL ET SERVICES 79 COMMERCE 4 COMMERCE 5 RESTAURATION. DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT 80 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 6 81 COMMERCE 7 DE GROS 82 COMMERCE 8 STATIONNEMENT 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL 84 85 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIBLE 86 INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 PUBLIC 2 À CLIENTÈLE DE QUARTIER 89 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS 92 RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 103.142.146 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 100, 206, 207, 208, 454 NOTES: 421 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur 1.O.S R.P.T Aire libre Aire maximale latérale combinée agrément minimale avant arrière % COURS latérales GÉNÉRALES 11 11 11 22 0.80 3,30 10 **PARTICULIÈRES Normes** Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement GÉNÉRALES **PARTICULIÈRES** Normes R P.T maximal Superficie maximale Logements : inestare de densite Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 11000 2,20 2.20 0 0 **PARTICULIÈRES** Note-81 3,30 0

AIRES: C-3

GROUPE D'UTILISATION AG	RICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE		63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE		64		
	IDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUME	LÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT		65		
HABITATION 2	2 LOGEMENTS		66		
HABITATION 3	3 LOGEMENTS 4 À 8 LOGEMENTS		67 68		
HABITATION 4 HABITATION 5	9 A 12 LOGEMENTS		69		
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEMENTS		70		
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS		71		
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES		72		=
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS		, 73		
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	•	74		
HABITATION 11	MAISONS MOBILES		75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 A 9 CHAMBRES		75.1		
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS		75 2		•
NORMES SPÉCIALES APPLI	CABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTEGEE		94		-
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ? OU PLU	s	. 292		·
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PL	JS	292		
GROUPE D'UTILISATION CO					
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION		76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS		7,7	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE		78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES		79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION. DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	-	80	X	
COMMERCE 6	DE DETAIL AVEC NUISANCES		81	Х	
COMMERCE 7	DE GROS		82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT		83		
GROUPE D'UTILISATION INI INDUSTRIE 1	ASSOCIE AU COMMERCE DE DÉTAIL		84	×	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE		85	^	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE		86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE		87		
GROUPE D'UTILISATION PU					
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE		88		
PUBLIC 2	À CLIENTELE DE QUARTIER		89		
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	,	90		
PUBLIC 4	À CLIENTELE DE RÉGION		91		
GROUPE D'UTILISATION RÉ	CRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS		92	X	
RÉCRÉATION 2	A GRANDS ESPACES		93		
NORMES SPÉCIALES					
	PROJET D'ENSEMBLE	* *	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT		332		
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS		338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE				
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	103, 142, 146		**		-
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	206 . 207 . 208 . 454				
NOTES:	and the second s				
Normes	153 153 168 168 168	168 1	58 161	185	184
d'implantation	Hauteur Marge Marge Marg	e Largeur I.C	D.\$ R.P.T	Aire libre	Aire
•	maximale minimale avant arrière latéra			%	agrèment
		cours latérales			%
		idiciaics			
GÉNÉRALES		22	0.00 2.70		10
CCHCKALCO	11 11 11	22	0,80 2,20	20	10
PARTICULIÈRES					
Normes	54 54 54				
de lotissement	Largeur du lot Profondeur du lot Superficie	iu lot			
	1				
GÉNÉRALES					
PARTICULIÈRES		l			
Normes	1:9 - 160	163		167	~~
		T maximal	Logemer		
de densité	Admin et service Vente au détail Admin, et service		Nombre minimal		e maximal
GÉNERALES	1925 5500 1,32	1,32			0
PARTICULIÈRES					
	·				
Note-84	11000 2,20	2,20	0		0

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE 63 AGRICULTURE 2 CULTURE ET ÉLEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE HABITATION 1 1 LOGEMENT 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 HABITATION 3 3 LOGEMENTS 67 4 A 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 4 9 Å 12 LOGEMENTS 69 HABITATION 5 13 A 36 LOGEMENTS 70 HABITATION 6 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 HABITATION 7 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72 HABITATION 8 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 9 HABITATION COLLECTIVE HABITATION 10 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 11 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 HABITATION 13 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.<sup>3</sup> OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 2 77 HÖTELLERIE COMMERCE 3 78 . . . . . . . . . DETAIL ET SERVICES COMMERCE 4 79 RESTAURATION, DEBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 DE DETAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 6 81 COMMERCE 7 DE GROS 82 COMMERCE 8 STATIONNEMENT 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL 84 SANS NUISANCE INDUSTRIE 2 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 INDUSTRIE 4 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 PUBLIC 2 A CLIENTELE DE QUARTIER 89 A CLIENTELE LOCALE PUBLIC 3 A CLIENTELE DE RÉGION PUBLIC 4 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS 92 À GRANDS ESPACES **RÉCRÉATION 2** NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 103. 142. 146 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206.207.208.446 NOTES: 30.35.453 Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Marge Largeur I.O,S R.P,T Aire libre Aire agrément % maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales **GÉNÉRALES** 7 3 9 0,80 20 10 **PARTICULIÈRES** Normes Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement GÉNÉRALES PARTICUL!ÈRES **Normes** 159 - 160 163 R.P.T maximal Superficie maximale Logements a 11 square de densité Admin. et service Vente au détail Admin, et service Nombre maximal **GÉNÉRALES** 1925 5500 1,32 1,32 0 0 **PARTICULIÈRES** Note-83 11000 2,20 2,20 0 0

AIRES: IC-4

Cours   Iatérales   %		COLE (A)								
CLASSIFIC POCCUPATION: A 1801E - 8 JUNEAR - 0 PINAMES   100   10	AGRICULTURE 1	CULTURE						63		
Maria Michael   Maria Michae	AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLE	EVAGE					64		
MARTITATION 2   SLOWENSTEE	GROUPE D'UTILISATION RÉSID	DENTIELLE (H) CLASS	ES D'OCCUPATION	l: A: ISOLÉ -	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE				
MANITATIONS	HABITATION 1	1 LOGEMENT				, ,		65		
MAIN   AND	HABITATION 2	2 LOGEMENTS			-			66	вс	
MAINTONING   SALECOMMENTE   SALECO	HABITATION 3	3 LOGEMENTS						67	A B	C
MAN   1   1   1   1   1   1   1   1   1	-		's '							·
MARTITION										
MAINTATION						-				C
MAINTATION   Maintain Notice					ē · ē					
MADITATION 9	HABITATION 7	37 LOGEMENTS	ET PLUS					71	Х	
Meditation   Med	HABITATION 8	MAISONS DE PE	NSION - 4 À 9 CHAMBRI	ES .				72		
Meditation 11	HABITATION 9	MAISONS DE PE	NSION - 10 CHAMBRES	ET PLUS				73		
Meditarion   12	HABITATION 10	HABITATION CO	LLECTIVE					74		
Mail Tation 17	HABITATION 11	MAISONS MOBIL	ES					75		-
MAINTAINES   MAINTAINE M		MAISONS DE CH	IAMBRES - 4 A 9 CHAME	BRES				75.1		** *
Maintange   Main										
Majoration (Marches)   Majoration (Marches)   Majoration (Marches)   Majoration (Majoration (Majorat	· · · · .		INVIDICES - 10 CHANGAC					(3.2		
Description	NORMES SPECIALES APPLICA									
STATE   STAT	-									
GROUPE DUTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 2 SERNIES ADMINISTRATES		% DE LOGEMEN	TS DE 2 CHAMBRES OL	PLUS OU DE 85	M.º OU PLUS			292		
COMMERCE   SERVICES ADMINISTRATES   170   X   COMMERCE   SERVICES ADMINISTRATES   170   X   COMMERCE   170   X   X   COMMERCE   170   X   X   COMMERCE   170   X   X   X   X   X   X   X   X   X		% DE LOGEMEN	TS DE 3 CHAMBRES OL	PLUS OU DE 10	M. OU PLUS			292		
COMMERCE 2	GROUPE D'UTILISATION COM	MERCIALE (C)								
MOTELLINE   MOTELLINE   76   X	COMMERCE 1	D'ACCOMMODA"	TION	.,				76	х	
MOTELABRE   MOTELABRE   78   X   COMMERCE   190   X   COMMERCE   190   X   COMMERCE   190   X   COMMERCE   190   X	COMMERCE 2	SERVICES ADMI	NISTRATIFS			•		77	X	
COMMERCE 4   GETALE TERRICES   7,9   X   COMMERCE 5   RESTAURATION COBITED DIALCOOL ET OVERTISSIPIENT   60   X   COMMERCE 5   GETALE AVER AUS-MUSICISS   81   COMMERCE 6   GETALE AVER AUS-MUSICISS   82   COMMERCE 8   STATIONAMENT   83   COMMERCE 9   C	COMMERCE 3	HÔTELLERIE						78	х	
DOMMERCE 5   SESTAMATION DEBITED PLACOR ET OVERTISSIPHIST   50   X   2   2   2   2   2   2   2   2   2			/ICES							
COMMERCE   CE PROS   CE				DIVERTISSEMEN	т					
COMMERCE 7				,,	•				^	
COMMERCE 8			AND SAINCES							_
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELE (I)  NOUSTRIE 1 ASSOCIA D'COMMERCE DE PÉTALE 65  NOUSTRIE 2 SAME MAISANCE 60 EPÉTALE 65  NOUSTRIE 3 ANUISANCE PRIME 65  NOUSTRIE 3 ANUISANCE PRIME 65  NOUSTRIE 3 ANUISANCE PRIME 67  RECURSTRIE 4 ANUISANCE PRIME 67  RECURSTRIE 5 88 X  PUBLIC 2 ACLIENTELE DE COMMERCE 6 PERSON 90 X  PUBLIC 1 PUBLIC 1 99 X  PUBLIC 2 ACLIENTELE DE COMMERCE 6 PERSON 91 X  RECREATION 1 DE LOIS RE  RECREATION 1 DE LOIS RE  RECREATION 2 ADRIANCE SPACES 93 X  NORMES SPÉCIALES  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  PROJET D'ENSEMBLE  NOTES: 277  NORMES 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184  d'Implantation Hauteur Marge Marge Marge Largeur 1/O.S. R.P.T. Aire libre Aire Combinée Combin								82		
MOUSTRIE   ASSOCIA MA COMMENCE OF DETAIL   Big   X   MATURIANCE PRINCE   Big			IT		=			83		
MOUSTRIE 2   SAM BUSSANCE   B5   MOUSTRIE 3   A MUSSANCE PORTE   B7   B7   B7   B7   B7   B7   B7   B	GROUPE D'UTILISATION INDU	STRIELLE (I)								
MOUSTRIE 3   A MUSANCE PARILE   98   77   77   78   78   78   78   78	INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU CO	MMERCE DE DÉTAIL					84	X	
MOUSTRIE 4   A NUTEANDE PORTE   B7   MOUSTRIE 4   B8   X   PUBLIC 2   A CLIENTELE DE VOISINAGE   B8   X   PUBLIC 3   A CLIENTELE LOCALE   B9   X   PUBLIC 3   A CLIENTELE DE REGION   B1   X   PUBLIC 4   A CLIENTELE DE REGION   B1   X   PUBLIC 5   B1   B2   B2   B3   B3   B3   B3   B3   B3	INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE						85		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 2 ACUENTEE DE VOISINAGE 80 X PUBLIC 3 ACUENTEE DE COUATRIER 99 X PUBLIC 3 ACUENTEE L'OCALE 99 X PUBLIC 3 ACUENTEE L'OCALE 99 X PUBLIC 4 ACUENTEE DE RECOIN 99 X PUBLIC 4 ACUENTEE DE RECOIN 99 X PUBLIC 4 ACUENTEE DE RECOIN 99 X PUBLIC 5 PROJECT D'UTILISATION RÉCREATIVE (R) RÉCREATION 1 OF LOISIRS RECREATION 2 AGRANDS ESPACES 993 X PROJET D'ENJEMBLE 80 993 X	INDUSTRIE 3	À NUISANCE FA	IBLE					86		
RECREATION   A CLIENTELE DE OVISHADE   88	INDUSTRIE 4	À NUISANCE FO	RTE					87		
PUBLIC 1		IQUE (P)					-			
PUBLIC 2   A CLIENTELE DE COUATTIER   89   X			VOISINAGE					88	x	
PUBLIC 3   A CLIENTELE LOCALE   90   X										
PUBLIC 4   A CLIENTRIC DE REGION   91   X										
RECREATION 1   DE LOISIRS   92   X		the second secon								
RECREATION 1   DE LOISRE   92   X   93   X   95   X   9			REGION					91	Х	
RECREATION 2   NORMES SPÉCIALES   PROJET D'ENSEMBLE   166	GROUPE D'UTILISATION RECE	• •								
NORMES SPECIALES    PROJECT DENSEMBLE   166   332   338   3	RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS			_			92	Х	
PROJET DENSEMBLE   166   332   332   332   333	RECRÉATION 2	À GRANDS ESPA	ACES					93	¥	
## DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE DENTREPOSAGE PERMIS ## DE LA SUPERFICIE DE TERRAM POUR ENTREPOSAGE ## DE LA SUPERFICIE	NORMES SPÉCIALES	71 010/1100 2017						33	^	
Type Dentrieposade Permis   338		71 517/4155 251 7			-			33	^	
Type Dentrieposage Permis   338			MBLE						^	
## DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE   338    SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 103   100   149   172   206   207   208   454    NOTES: 277		PROJET D'ENSE						166		
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 100, 149, 172, 206, 207, 208, 454           NOTRES: 277         NOTRES         153         153         168         168         168         158         161         185         184           d'implantation         Hauteur maximale         Hauteur minimale         Marge avant         Marge avant         Marge Largeur LO.S.         R.P.T. Aire libre agrément cours cours latérales           GÉNÉRALES         10         4,5         3         9         0,80         3,30         20         10           PARTICULIÈRES         54         <		PROJET D'ENSE % DE STATIONN	EMENT COUVERT					166 332		
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 100, 149, 172, 206, 207, 208, 454		PROJET D'ENSE % DE STATION TYPE D'ENTREP	EMENT COUVERT	ID ENTREDOSAG			 ·	166 332 338	• • • · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Normes		PROJET D'ENSE % DE STATION TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER	EMENT COUVERT	JR ENTREPOSAG	E			166 332 338		
Normes	SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 1	PROJET D'ENSE % DE STATION TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER	EMENT COUVERT	JR ENTREPOSAG	E		· · · · · · · · · · · · · · · ·	166 332 338		
Normes de donsité    Normes   153   153   168   168   168   168   168   158   161   185   184     Marge   Marge   Marge   Largeur   1.0.5   R.P.T   Aire libre   Aire   agrement   Aire   declarate   Combinée   Cours   satérales   Cours   Satérales   Cours   Satérales   S		PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL	JR ENTREPOSAG	E			166 332 338		
d'implantation     Hauteur maximale     Hauteur minimale     Marge avant     Marge arrière     Marge latérale     Largeur combinée cours latérales     LO.S     R.P.T     Aire libre 4/%     Aire agrément %       GÉNÉRALES     10     4,5     3     9     0,80     3,30     20     10       PARTICULIÈRES       Normes de lotissement     54 Largeur du lot     54 Profondeur du lot     Superficie du lot       GÉNERALES       PARTICULIÈRES       Normes de densité     159 - 160 Admin et service     163 Vente au détail     167 Admin et service     Vente au détail     Nombre minimal     Nombre maximal       GÉNÉRALES     3,30     3,30     58,5		PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL	JR ENTREPOSAG	E			166 332 338		
d'implantation     Hauteur maximale     Hauteur minimale     Marge avant     Marge arrière     Marge latérale     Largeur combinée cours latérales     LO.S     R.P.T     Aire libre 4/%     Aire agrément %       GÉNÉRALES     10     4,5     3     9     0,80     3,30     20     10       PARTICULIÈRES       Normes de lotissement     54 Largeur du lot     54 Profondeur du lot     Superficie du lot       GÉNERALES       PARTICULIÈRES       Normes de densité     159 - 160 Admin et service     163 Vente au détail     167 Admin et service     Vente au détail     Nombre minimal     Nombre maximal       GÉNÉRALES     3,30     3,30     58,5	SPECIFIQUEMENT PERMIS: 1	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL	JR ENTREPOSAG	E			166 332 338		
Maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales    10   4,5   3   9   0.80   3,30   20   10	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 : 149 : 172 : 206 : 207	EMENT COUVERT COSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL 7, 208, 454	:		160		166 332 338 338		194
Cours   Iatérales   10   4,5   3   9   0,80   3,30   20   10	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277 Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL 7 , 208 , 454	168	168			166 332 338 338	185	
Senérales   10   4,5   3   9   0,80   3,30   20   10	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277 Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT  COSAGE PERMIS  FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur		166 332 338 338	185	Aire
GÉNÉRALES         10         4,5         3         9         0,80         3,30         20         10           PARTICULIÈRES           Normes de lotissement         54 Largeur du lot         54 Profondeur du lot         54 Superficie du lot	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277 Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT  COSAGE PERMIS  FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée		166 332 338 338	185	Aire agrément
Normes 54 54 54 54 64 lotissement Eargeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNERALLES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 Logements à l'arrar de de densité Admin. et service Verite au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal GÉNÉRALES  3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277 Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT  COSAGE PERMIS  FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours		166 332 338 338	185	Aire agrément
Normes 54 54 54 54 64 lotissement Eargeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNERALLES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 Logements à l'arrar de de densité Admin. et service Verite au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal GÉNÉRALES  3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277 Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT  COSAGE PERMIS  FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours		166 332 338 338	185	Aire agrément
Normes de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité  Admin. et service  Verite au détail  Admin. et service  June de lotissement  Superficie du lot  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nontbre maximal  GÉNÉRALES  3,30  3,30  58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge a avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
Normes de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité  Admin. et service  Verite au détail  Admin. et service  June de lotissement  Superficie du lot  Admin. et service  Vente au détail  Nombre minimal  Nontbre maximal  GÉNÉRALES  3,30  3,30  58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge a avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  R. P.T. maximal  Admin. et service Verite au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal  GÉNÉRALES  3,30  3,30  58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge a avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
de lotissement  Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes  159 - 160  R. P.T. maximal  Admin. et service Verite au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal  GÉNÉRALES  3,30  3,30  58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge a avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167  de densité Admin et service Verite au détail Admin, et service Vente au détail Nombre maximal  GÉNÉRALES 3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge a avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167  de densité Admin. et service Verite au détail Admin. et service Vente au détail Nombre miximal  GÉNÉRALES 3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
PARTICULIÈRES  Normes 159 - 160 163 167 de densité 200 163 R.P.T.maximal Logements à l'unar Admin, et service Verite au détail Admin, et service Vente au détail Nombre maximal  GÉNÉRALES 3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
Normes  159 - 160 163 167  de densité  Admin. et service  Verite au détail  3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
Normes  159 - 160 163 167  de densité  Admin. et service  Verite au détail  3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
de densité    Duperficie maximale   R.P.T.maximal   Logements à l'inter-   Admin. et service   Verite au détail   Admin. et service   Vente au détail   Nombre minimal   Nombre maximal     GÉNÉRALES   3,30   3,30   58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
de densité    Duperficie maximale   R.P.T.maximal   Logements à l'inter-   Admin. et service   Verite au détail   Admin. et service   Vente au détail   Nombre minimal   Nombre maximal     GÉNÉRALES   3,30   3,30   58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES	PROJET D'ENSE  % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER  103  00 . 149 . 172 . 206 . 207  153	EMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7. 208. 454  168  Marge avant  10	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
GÉNÉRALES         Admin. et service         Vente au détail         Nombre minimal         Nombre maximal	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge a vant  10  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
<b>GÉNÉRALES</b> 3,30 3,30 58,5	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERA!.ES  PARTICULIÈRES  Normes	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 . 208 . 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du	168 Marge arrière	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 , 208 , 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du  aximale	168 Marge arrière 4,5	168 Marge latérale 3 54 uperficie du loi 16 R P.T m	Largeur combinée cours latérales	0,80	166 332 338 338 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
PARTICULIÈRES	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 , 208 , 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du  aximale	168 Marge arrière  4,5  lot , S	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot 16 R P.T m et service	Largeur combinée cours latérales  9  t  New York Combinée cours latérales  Vente au déta	0,80	166 332 338 338 338 339 161 R P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
PARTICULIERES	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de de lotissement  GÉNERALES  PARTICULIÈRES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 , 208 , 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du  aximale	168 Marge arrière  4,5  lot , S	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot 16 R P.T m et service	Largeur combinée cours latérales  9  t  New York Combinée cours latérales  Vente au déta	0,80	166 332 338 338 338 339 161 R P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité GÉNÉRALES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 , 208 , 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du  aximale	168 Marge arrière  4,5  lot , S	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot 16 R P.T m et service	Largeur combinée cours latérales  9  t  New York Combinée cours latérales  Vente au déta	0,80	166 332 338 338 338 339 161 R P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
	SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 1 NOTES: 277  Normes d'implantation  GÉNÉRALES  PARTICULIÈRES  Normes de lotissement GÉNERALES  PARTICULIÈRES  Normes de densité GÉNÉRALES	PROJET D'ENSE % DE STATIONN TYPE D'ENTREF % DE LA SUPER 103 00 . 149 . 172 . 206 . 207 153	TEMENT COUVERT POSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POL  7 , 208 , 454  168  Marge avant  10  54  Profondeur du  aximale	168 Marge arrière  4,5  lot , S	168 Marge latérale 3 54 uperficie du lot 16 R P.T m et service	Largeur combinée cours latérales  9  t  New York Combinée cours latérales  Vente au déta	0,80	166 332 338 338 338 339 161 R P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %

AIRES: CS-2